

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

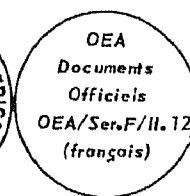
S/8170  
28 septembre 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
ESPAGNOL-  
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 26 SEPTEMBRE 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
ADJOINT DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

En l'absence du Secrétaire général et conformément au paragraphe 15 de la résolution III, adoptée par la Douzième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, pour l'information du Conseil de sécurité, les textes espagnol et anglais de l'Acte final (Doc. 71 Rev.), ainsi que les textes des rapports de la Première et de la Deuxième Commissions de ladite Réunion de consultation (Doc. 22 Corr. et 26 Corr.).  
Je saisis cette occasion, etc.

Le Secrétaire général adjoint,

(Signé) William SANDERS



Doc. 71 (français) Rev.  
24 septembre 1967  
Original: espagnol

ACTE FINAL  
DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE CONSULTATION DES MINISTRES  
DES RELATIONS EXTÉRIEURES CONVOQUÉE AU TITRE DES  
ARTICLES 39 (PREMIÈRE PARTIE) ET 40 DE LA CHARTE  
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

ACTE FINAL  
DE LA DOUZIEME REUNION DE CONSULTATION DES MINISTRES  
DES RELATIONS EXTERIEURES CONVOQUEE AU TITRE DES  
ARTICLES 39 (PREMIERE PARTIE) ET 40 DE LA CHARTE  
DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures, convoquée au titre des articles 39 (première partie) et 40 de la Charte de l'Organisation des Etats Américains, s'est tenue à l'Union Panaméricaine du 19 juin au 24 septembre 1967.

La Résolution de convocation fut votée par le Conseil de l'Organisation des Etats Américains le 5 juin 1967, et le texte se lit comme suit:

LE CONSEIL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS,

CONSIDERANT:

Que le 1er juin 1967, l'Ambassadeur du Venezuela a adressé au Président du Conseil de l'Organisation une note par laquelle son Gouvernement demande d'urgence une Réunion de Consultation au titre des Articles 39 (première partie) et 40 de la Charte de l'Organisation des Etats Américains, pour examiner "la grave situation que confrontent les Etats membres de cette Organisation comme conséquence de l'attitude de l'actuel Gouvernement de Cuba, lequel, en violation de leur souveraineté et de leur intégrité, mène une politique de persistante intervention dans leurs affaires intérieures, favorise et organise des activités subversives et terroristes sur le territoire de divers Etats, dans le dessein délibéré de détruire les principes du Système interaméricain";

Que l'Ambassadeur du Venezuela a fourni des données à l'appui de sa requête, et

Que l'Article 39 (première partie) de la Charte stipule que: "La Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures devra se tenir dans le but d'étudier les problèmes présentant un caractère d'urgence et un intérêt commun pour les Etats américains",

DECIDE:

1. De convoquer, conformément aux dispositions des Articles 39 (première partie) et 40 de la Charte de l'Organisation des Etats Américains, une Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures des Républiques américaines pour examiner ladite situation.

2. De nommer une commission de neuf membres pour formuler des recommandations quant à l'ordre du jour, à la date, au lieu et au règlement de la réunion visée. La Présidence du Conseil désignera les membres de la commission.

3. De communiquer le texte de la présente résolution au Conseil de Sécurité, conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

Le même jour, le Président du Conseil a formé comme suit la Commission visée par le paragraphe 2 de la résolution susmentionnée: Argentine, Bolivie, Colombie, Etats-Unis, Guatemala, Pérou, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela. La Commission s'est donné pour Président l'Ambassadeur du Venezuela auprès du Conseil.

Le 15 juin 1967, la Commission soumit au Conseil de l'Organisation un rapport sur l'ordre du jour, la date, le lieu, et le règlement de la Réunion en question (Doc. 5), rapport assorti d'une résolution proposant le texte d'un ordre du jour, ainsi libellé, qui fut adopté par la Réunion à la séance plénière d'ouverture, le 19 juin 1967:

1. "Situation que confrontent les Etats membres de l'Organisation comme conséquence de l'attitude de l'actuel Gouvernement de Cuba, lequel, en violation de leur souveraineté et de leur intégrité, mène une politique de persistante intervention dans leurs affaires intérieures, favorise et organise des activités subversives et terroristes sur le territoire de divers Etats, dans le dessein délibéré de détruire les principes du Système interaméricain."

Par sa résolution du 15 juin 1967, le Conseil avait fixé la date d'ouverture et le lieu de la Réunion, savoir le 19 juin 1967, à l'Union Panaméricaine.

Les débats se sont déroulés sous l'empire du Règlement établi par le Conseil de l'Organisation le 1er mars 1951 pour la Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures, et que cette Réunion a adopté avec certaines dispositions transitoires.

Participèrent à la Réunion, du 19 juin au 21 septembre 1967, des délégués spéciaux des Ministres des Relations Extérieures (Doc. 17) et à partir du 22 septembre 1967, les titulaires ci-après énumérés dans l'ordre établi par tirage au sort:

EQUATEUR	Son Excellence Monsieur Julio Prado Vallejo Ministre des Relations Extérieures
CHILI	Son Excellence Monsieur Gabriel Valdés S. Ministre des Relations Extérieures
ARGENTINE	Son Excellence Monsieur Nicanor Costa Méndez Ministre des Relations Extérieures
COSTA RICA	Son Excellence Monsieur Fernando Lara Bustamante Ministre des Relations Extérieures
COLOMBIE	Son Excellence Monsieur Germán Zea Hernández Ministre des Relations Extérieures
URUGUAY	Son Excellence Monsieur Héctor Luisi Ministre des Relations Extérieures
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Son Excellence Monsieur Fernando Amiana Tió Secrétaire aux Relations Extérieures
VENEZUELA	Son Excellence Monsieur Ignacio Iribarren Borges Ministre des Relations Extérieures
GUATEMALA	Son Excellence Monsieur Emilio Arenales Catalán Ministre des Relations Extérieures
PEROU	Son Excellence Monsieur Edgardo Seoane Corrales Ministre d'Etat au Département des Affaires Etrangères
MEXIQUE	Son Excellence Monsieur Antonio Carrillo Flores Secrétaire aux Relations Extérieures
HAITI	Son Excellence Monsieur Fern D. Baguidy Délégué Spécial
BOLIVIE	Son Excellence Monsieur Walter Guevara Arze Ministre des Relations Extérieures
PANAMA	Son Excellence Monsieur Fernando Eleta A. Ministre des Relations Extérieures
PARAGUAY	Son Excellence Monsieur Raúl Sapena Pastor Ministre des Relations Extérieures

BRESIL	Son Excellence Monsieur José de Magalhães Pinto Ministre des Relations Extérieures
TRINITE ET TOBAGO	Son Excellence Monsieur A. N. R. Robinson Ministre des Relations Extérieures
ETATS-UNIS	Son Excellence Monsieur Dean Rusk Secrétaire d'Etat
SALVADOR	Son Excellence Monsieur Alfredo Martínez Moreno Ministre des Relations Extérieures
HONDURAS	Son Excellence Monsieur Tiburcio Carías Castillo Ministre des Relations Extérieures
NICARAGUA	Son Excellence Monsieur Lorenzo Guerrero Ministre des Relations Extérieures

Participa également à la Réunion Son Excellence M. José A. Mora, Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains.

Conformément au Règlement de la Réunion, le Secrétaire du Conseil de l'Organisation des Etats Américains, M. William Sanders, fit fonction de Secrétaire général de la Réunion, et le Secrétaire général de l'Organisation a nommé M. Santiago Ortiz Secrétaire général adjoint de la Réunion.

Aux termes du Règlement de la Réunion, le Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains procéda à l'ouverture de la séance inaugurale, dans l'après-midi du 19 juin 1967. A cette séance: fut élu Président de la Réunion, Son Excellence M. Eduardo Ritter Aislán, Délégué spécial de la République du Panama; furent ratifiées les dispositions convenues à la séance préliminaire quant à l'ordre du jour, au Règlement de la Réunion, à la formation de la Commission de Vérification des Pouvoirs et de la Commission de Coordination et de Style.

Fut en outre adoptée à la séance d'ouverture une résolution prévoyant la formation d'une Commission "qui se rendra au Venezuela, recueillera l'information additionnelle et procédera aux investigations qu'elle jugera opportunes sur les faits survenus au Venezuela, dénoncés par le Gouvernement dudit pays..." La Première Commission était composée des délégués spéciaux du Costa Rica (Président), du Pérou (rapporteur), de la Colombie, des Etats-Unis et de la République Dominicaine.

Le 10 juillet 1967, la Réunion décida, en plénière, de créer une deuxième commission composée de huit membres, pour préparer un rapport sur les développements relatifs à la Conférence dite "de la solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine" depuis la publication

du rapport du 24 octobre 1966 présenté par la Commission spéciale du Conseil de l'Organisation chargée d'étudier les Résolutions II, paragraphe 1) et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures.

La Deuxième Commission de la Réunion de Consultation fut composée des Délégués spéciaux du Pérou (Président), de Trinité et Tobago (Rapporteur), de l'Argentine, de la Colombie, des Etats-Unis, du Guatemala, de la République Dominicaine, et du Salvador.

La Première Commission, formée à la séance d'ouverture, séjourna au Venezuela du 23 au 27 juin, et, le 26 juillet 1967, soumit, à la Troisième séance plénière de la Réunion, son rapport sur les faits survenus dans ce pays.

A la quatrième séance plénière, le 2 août, la Deuxième Commission créée par Résolution du 10 juillet, présenta un rapport sur les faits relatifs à la conférence dite "de la solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine" enregistrés postérieurement à la publication du rapport du 24 octobre 1966 présenté par la Commission spéciale du Conseil de l'Organisation.

Conformément à son Règlement, la Réunion institua une Commission de Vérification des Pouvoirs, comprenant le Guatemala, le Mexique, et le Paraguay. Elle forma aussi une Commission de Coordination et de Style composée du Brésil, de la Colombie, d'Haïti, et de Trinité et Tobago.

Aux termes des Dispositions transitoires du Règlement, fut instituée une Commission générale comprenant tous les membres. En furent élus respectivement Président et Rapporteur, Son Excellence M. Alfredo Vásquez Carrizosa, Délégué spécial de la Colombie et Son Excellence M. Ramón de Clairmont Dueñas, Délégué spécial du Salvador. Dans la suite, M. Alfredo Vásquez Carrizosa, Délégué spécial de la Colombie, ayant cessé de représenter son pays à la Réunion, Son Excellence M. Eduardo Roca, Délégué spécial de l'Argentine, fut élu Président de la Commission générale.

A la séance de la Commission générale tenue le 3 août, il fut pris acte du consensus de la majorité des Ministres des Relations Extérieures des Etats membres, d'assister personnellement à la Réunion à partir du 22 septembre 1967.

A cette date eut lieu avec la participation des Ministres des Relations extérieures une autre séance préliminaire où l'on s'est mis d'accord sur le nouveau Bureau de la Réunion. A la cinquième séance plénière, tenue le même jour, fut élu Président de la Réunion Son Excellence M. Héctor Luisi, Ministre des Relations extérieures de l'Uruguay.

A la dixième séance de la Commission générale, le 23 septembre 1967, furent élus président de la Commission Son Excellence M. Nicanor Costa Méndez, Ministre des Relations extérieures de l'Argentine, et rapporteur, Son Excellence M. Alfredo Martínez Moreno, Ministre des Relations extérieures du Salvador.

A cette même séance, la Commission générale a institué un groupe de travail, composé des délégations des pays suivants: Costa Rica (Président) Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis, Venezuela, Trinité et Tobago. Le Groupe a étudié les divers projets et résolutions présentés et a formulé ses conclusions à la Commission.

Le présent Acte final fut signé à la séance de clôture de la Réunion, le 24 septembre 1967. Ont pris la parole à cette séance Son Excellence M. Walter Guevara Arze, Ministre des Relations extérieures et des Cultes de la Bolivie, au nom des délégations, et son Excellence M. Héctor Luisi, Ministre des Relations Extérieures de l'Uruguay, Président de la Réunion.

Comme résultat de ses délibérations, la Douzième Réunion de Consultation des Ministres a adopté les résolutions suivantes:



I

La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures,

CONSIDERANT:

La note en date du 1er juin 1967 adressée par le Représentant du Venezuela au Président du Conseil de l'Organisation et la déclaration du Délégué spécial du Venezuela faite à la séance plénière de ce jour,

DECIDE:

1. D'autoriser son Président à désigner une Commission qui se rendra au Venezuela, recueillera l'information additionnelle et procédera aux investigations qu'elle jugera opportunes sur les faits survenus au Venezuela, dénoncés par le Gouvernement dudit pays dans sa note du 1er juin 1967 adressée au Président du Conseil de l'Organisation des États Américains, et examinée à la séance extraordinaire tenue par cet Organe le 5 du mois en cours.

2. De prier les gouvernements et le Secrétaire général de l'Organisation d'accorder leur coopération à la Commission, laquelle commencera à travailler immédiatement après sa constitution.

3. La Commission, aussitôt que possible, soumettra un rapport à la Réunion de Consultation.

4. De communiquer au Conseil de Sécurité le texte de la présente résolution, conformément à l'article 54 de la Charte des Nations Unies.

II

**La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures**

**DECIDE:**

1. De créer une Commission de huit membres pour préparer un rapport sur les faits concernant la Conférence dite "de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine", enregistrés postérieurement à la publication du Rapport du 24 octobre 1966 présenté par la Commission spéciale chargée d'étudier les Résolutions II, paragraphe 1, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures.

2. D'autoriser le Président de la Douzième Réunion de Consultation à désigner les Etats devant faire partie de la Commission visée.

3. De demander au Secrétaire général de l'Organisation de prêter à la Commission l'assistance nécessaire à l'accomplissement de l'objectif susmentionné.

### III

#### La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures,

##### CONSIDERANT:

Que, dans les conclusions de son rapport, la Première Commission de la Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures établit, qu' "il est évident que l'actuel Gouvernement de Cuba continue à donner un appui moral et matériel au mouvement guérillero et terroriste vénézuélien, et que la série récente d'actes agressifs contre le Gouvernement du Venezuela fait partie de la politique d'intervention persistante dudit Gouvernement dans les affaires intérieures d'autres Etats américains en fomentant et en organisant dans leur sein des activités de subversion et de terrorisme";

Que la Deuxième Commission de la Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures chargée de préparer un rapport sur les faits concernant la dénommée "Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine" affirme que la "Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine, tenue à La Havane du 31 juillet au 8 août 1967, est un nouveau pas du communisme et d'autres forces subversives du continent dans la promotion, l'appui et la coordination d'activités de guérillas, de terrorisme et d'autres menées subversives contre des gouvernements établis", pas qui fait ressortir "une fois de plus le soin que met le Gouvernement de Cuba à contrôler et diriger ces activités subversives dans notre continent";

Qu'au cours de la Douzième Réunion de Consultation, le Gouvernement de la Bolivie a fourni des preuves de l'intrusion du Gouvernement de Cuba dans la préparation, le financement et l'organisation d'activités de guérillas sur son territoire;

Que la précarité des conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent les peuples de l'Amérique latine sert d'instrument au communisme pour stimuler la subversion intérieure qui dénature les légitimes revendications et besoins de transformation de nos pays;

Que l'affirmation selon laquelle le système démocratique est la voie indiquée pour satisfaire les aspirations des peuples latino-américains doit s'étayer d'actes et de programmes concrets qui facilitent les changements structureaux nécessaires au progrès et au renforcement du système même;

Que la coopération économique entre les Etats américains, pour accélérer et harmoniser le développement, est essentielle à la stabilité de la démocratie et à la consolidation du système interaméricain, face aux desseins subversifs du communisme international;

Que le respect et la sauvegarde des droits de l'homme constituent un principe fondamental de l'ordre juridique, tant universel, qu'inter-américain, indispensable à la sécurité effective du Continent;

Que, malgré tout, dans la pratique il se produit des faits incompatibles avec le régime de protection et de garantie que tous les pays sont tenus d'établir en faveur de la personne humaine,

**DECIDE:**

1. De condamner énergiquement l'actuel Gouvernement de Cuba pour ses actes réitérés d'intervention et d'agression contre le Venezuela, et pour sa politique persistante d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats américains, moyennant l'incitation et l'appui actif et avoué à la révolte à main armée et à d'autres menées subversives contre les gouvernement de ces Etats.

2. De prier les pays amis non Membres de l'Organisation des Etats Américains, et qui partagent les principes du système interaméricain, de restreindre leurs opérations commerciales et financières, ainsi que le trafic maritime et aérien avec Cuba, en particulier les transactions et transports des organismes publics, jusqu'à ce que le régime cubain mette fin à sa politique d'intervention et d'agression; de signaler à ces pays que l'octroi de crédits ou de garanties de crédits d'Etat à des entreprises privées qui font de telles transactions ne saurait être considéré comme une attitude amicale par les Membres de l'Organisation. En l'espèce, il est recommandé aux Membres de confirmer, individuellement ou collectivement, cette prise de position auprès des gouvernements des pays visés.

3. De demander aux gouvernements qui soutiennent la dénommée "Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine (OSPAAAL)" de retirer leur appui ou leur adhésion tant à cette Organisation qu'à la "Deuxième Conférence tricontinentale" projetée pour janvier 1968, au Caire. De dénoncer de telles activités comme contraires à la souveraineté, aux relations pacifiques et au développement social et économique des peuples. De déclarer que l'appui des pays extracontinentaux aux initiatives conduisant à la subversion en Amérique latine compromet la solidarité entre les pays en voie de développement, dont l'importance croissante se fait surtout sentir dans les efforts déployés pour réorganiser le commerce international sur des bases équitables.

4. D'exprimer aux pays non Membres de l'Organisation des Etats Américains qui appuient le Gouvernement cubain la grave préoccupation des Etats membres de l'OEA du fait que cet appui tend à encourager les activités interventionnistes et agressives du régime cubain contre les pays de l'hémisphère occidental; car tant que ces activités ne cesseront pas la cause de la coexistence pacifique se verra compromise. A cet effet, il est recommandé aux gouvernements des Etats membres de l'Organisation d'engager, à titre collectif ou individuel, des pourparlers avec les Etats qui appuient le Gouvernement cubain, en vue de leur manifester clairement cette préoccupation.

5. De recommander aux gouvernements des pays membres de l'Organisation des Etats Américains d'appliquer avec toute la rigueur possible les recommandations du premier rapport de la Commission chargée d'étudier les Résolutions II, paragraphe 1, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures, du 3 juillet 1963, relatives, d'une part, à la prévention de la propagande et du mouvement de fonds et d'armes de Cuba ou d'autres sources illégales vers tout autre pays d'Amérique, et d'autre part au renforcement du contrôle exercé sur les voyages à destination et en provenance de Cuba afin d'empêcher le déplacement d'éléments subversifs; de recommander aussi à ces gouvernements de coordonner plus efficacement leurs efforts pour empêcher de tels mouvements et voyages.

6. De recommander aux gouvernements des Etats membres de l'Organisation d'établir, ou, le cas échéant, d'intensifier, aux termes de leur législation interne, des mesures de surveillance et de contrôle sur leurs côtes et frontières respectives afin de fermer l'accès ou la sortie de leur propre territoire aux hommes, armements ou équipements venant de Cuba à des fins de subversion et d'agression.

7. De recommander aux Etats membres de l'Organisation d'exercer, conformément à leurs règles constitutionnelles et juridiques, dans leur territoire la plus stricte vigilance sur les activités de la dénommée "Organisation latino-américaine de la Solidarité" (OLAS) et de ses "Comités nationaux".

8. De recommander aux Etats membres de l'Organisation d'appliquer, au besoin, toutes les recommandations contenues dans le rapport en date du 28 novembre 1966 de la Commission spéciale chargée d'étudier les Résolutions II, paragraphe 1, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures sur la Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et ses projections ("Conférence tricontinentale de La Havane").

9. De recommander aux gouvernements des Etats membres de prendre les dispositions utiles afin de coordonner, entre pays voisins, les mesures de vigilance, de sécurité et d'information signalées dans les paragraphes 5, 6, 7 et 8.

10. De recommander aux gouvernements des Etats membres d'interdire l'embarquement de toute cargaison officielle ou financée par le gouvernement sur un navire qui, après la date de la présente résolution, aurait transporté des marchandises à ou/de Cuba; de recommander en outre que les gouvernements des Etats membres prennent les dispositions requises pour interdire, dans leurs ports, l'approvisionnement en combustible de tels navires, à l'exception des cas où le transport a un but humanitaire.

11. De réaffirmer que le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure et extérieure relève de la responsabilité exclusive du gouvernement de chaque Etat membre, sans préjudice de la réaffirmation de son adhésion au principe de la sécurité collective et solidaire pour la sauvegarde de la paix, conformément aux traités sur la matière.

12. D'exprimer la préoccupation motivée par le fait que les taux de croissance des pays en voie de développement de l'Amérique latine, ainsi que le niveau de leur participation dans le commerce international, ne suivent pas le rythme des taux correspondants de croissance et d'expansion du commerce des pays industrialisés, et que cette situation crée de nouveaux conflits sociaux plus aigus, qui peuvent être utilisés pour allumer des foyers de subversion, intensifier la violence et altérer le développement du continent.

13. De réaffirmer que le principal moyen d'assurer la sécurité et la prospérité du continent est le développement obtenu par des procédés pacifiques et démocratiques, et que, de ce chef, la subversion entretenue par Cuba perturbe ce processus.

14. De réitérer sa foi en ce que le développement économique et social ne peut et ne doit être obtenu que dans un régime respectueux de la démocratie et des droits de l'homme, sur la base d'activités et de programmes qui allient l'effort interne et la coopération internationale pour satisfaire les aspirations et les besoins pressants des peuples d'Amérique.

15. De charger le Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains de transmettre au Conseil de Sécurité des Nations Unies le texte de la présente résolution, ainsi que des rapports de la première et de la deuxième Commissions de cette Réunion de Consultation, conformément à l'article 54 de la Charte des Nations Unies.

IV

La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures,

CONSIDERANT:

Que l'article 34 et le paragraphe 1 de l'article 35 de la Charte des Nations Unies, stipulent que:

Article 34. Le Conseil de Sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations, ou engendrer un différend afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Article 35. Tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'article 34.

Que les dispositifs 1 et 2 de la Résolution 2131 de la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies stipulent ce qui suit:

1. Aucun Etat n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigée contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels sont condamnées.

2. Aucun Etat ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains ou pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit. Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat.

Que sous les auspices de l'actuel Gouvernement de Cuba, la dénommée Organisation de la Solidarité latino-américaine (OLAS), réunie récemment à La Havane, a arrêté des résolutions et adopté des dispositions en vue d'encourager les mouvements subversifs dans les pays latino-américains,

**DECIDE:**

1. De recommander aux pays Membres de l'Organisation des Etats Américains d'attirer l'attention de l'organe compétent des Nations Unies sur les actes de l'actuel Gouvernement de Cuba, qui heurtent les dispositions citées de la Résolution 2131 de la vingtième session de l'Assemblée générale.

2. De demander également aux pays du groupe latino-américain des Nations Unies, qui ne sont pas membres de l'Organisation des Etats Américains de collaborer à l'application de cette Résolution.



Les Ministres des Relations Extérieures ici réunis réaffirment l'attachement de leurs gouvernements à la cause du développement économique et social de leur peuple dans la liberté et la démocratie. Ils déclarent que dans leurs efforts à cette fin ils ne seront arrêtés par la détermination d'aucun Etat ou d'aucune organisation de renverser leurs institutions, - détermination qu'eux tous, ici réunis, combattent unanimement.

VI

La Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures,

CONSIDERANT:

Que cette Réunion de Consultation a été convoquée au titre des articles 39, première partie, et 40 de la Charte de l'Organisation;

Que la préparation de l'Acte Final de la Douzième Réunion de Consultation dans les quatre langues officielles exige une coordination soignée, qui ne pourra s'accomplir avec satisfaction dans le court laps de temps disponible,

DECIDE:

1. De préparer pour la signature l'Acte Final en un seul exemplaire dans l'une des langues officielles de la Réunion.

2. De charger le Conseil de l'Organisation des Etats Américains de nommer une commission de quatre de ses membres, représentant les quatre langues officielles de l'Organisation, pour la coordination des versions de l'Acte Final dans les trois autres langues officielles.

3. D'autoriser le Conseil à sanctionner ces trois versions, qui seront alors considérées comme textes officiels de l'Acte Final et qui feront partie intégrante dudit Acte, tel qu'il aura été signé par les Ministres des Relations Extérieures.

4. De rappeler que tous les textes officiels de l'Acte Final font également foi.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

DOUZIÈME RÉUNION DE CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Union Panaméricaine, Washington, D.C.

1967



Doc. 22 (français)  
24 juillet 1967  
Original: espagnol

RAPPORT  
DE LA PREMIÈRE COMMISSION DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE  
CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

(Présenté conformément à la résolution adoptée  
le 19 juin 1967)



***Blank page***  
***Page blanche***

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. CREATION ET ACTIVITES DE LA COMMISSION . . . . .	1
II. ANALYSE DU GOUVERNEMENT DU VENEZUELA CONCERNANT SA DENONCIATION . . . . .	4
III. APPRECIATION DES FAITS . . . . .	6
A. Débarquement d'hommes et d'armements à Machurucuto . . . . .	6
B. Actes de terrorisme et de sabotage: Assassinat de Julio Iribarren Borges . . . . .	10
C. Entraînement à Cuba d'éléments subversifs et terroristes . . . . .	12
D. Organisation clandestine et espionnage . . . . .	14
E. Campagne de propagande lancée de Cuba contre les gouvernements des pays américains . . . . .	16
IV. OBSERVATIONS GENERALES . . . . .	19
V. CONCLUSIONS . . . . .	22

Note: Les Annexes ne figurent que dans les textes espagnol et anglais.

RAPPORT  
DE LA PREMIERE COMMISSION DE LA DOUZIEME REUNION DE  
CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTERIEURES

(Présenté conformément à la résolution adoptée  
le 19 juin 1967)

I. CREATION ET ACTIVITES DE LA COMMISSION

Le 1<sup>er</sup> juin 1967, le Représentant du Venezuela auprès du Conseil de l'Organisation des Etats Américains, l'Ambassadeur Pedro Paris Montezinos, par une note adressée au Président dudit Conseil, a sollicité au nom de son Gouvernement une Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures, au titre des articles 39 (première partie) et 40 de la Charte de l'Organisation. La Réunion examinerait "la grave situation qui est posée devant les Etats membres de l'Organisation par suite de l'attitude de l'actuel Gouvernement de Cuba, qui pratique une politique d'intervention constante dans leurs affaires intérieures, avec violation de leur souveraineté et de leur intégrité, en favorisant et en organisant des activités subversives et terroristes dans divers Etats, avec l'intention délibérée de détruire les principes du Système interaméricain" (Annexe 1).

Le 5 juin, le Conseil a examiné cette demande et, après avoir reçu les renseignements fournis à l'appui par le Représentant du Venezuela, a convoqué la Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures (Annexe 2).

A la séance plénière d'ouverture, le 19 juin, la Réunion de Consultation a adopté la résolution suivante:

**La Douzième Réunion de Consultation des Ministres  
des Relations Extérieures,**

**CONSIDERANT**

La note en date du 1<sup>er</sup> juin 1967 adressée par le Représentant du Venezuela au Président du Conseil de l'Organisation, et la déclaration faite par le Délégué spécial du Venezuela à la séance plénière de ce jour,

**DECIDE:**

1. D'autoriser le Président à former et envoyer une Commission au Venezuela pour recueillir les renseignements supplémentaires et procéder aux vérifications qu'elle jugera opportunes sur les faits survenus au Venezuela, qu'a dénoncés le Gouvernement de ce pays dans sa note du 1<sup>er</sup> juin 1967 au Président du Conseil de l'Organisation des Etats Américains, laquelle fut examinée à la séance extraordinaire tenue le 5 du même mois.

2. D'inviter les gouvernements des pays américains et le Secrétaire général de l'Organisation à prêter leur coopération à la Commission, qui se mettra au travail dès sa formation.

3. De prescrire que la Commission fera rapport à la Réunion de Consultation le plus tôt possible.

4. De communiquer le texte de la présente résolution au Conseil de Sécurité des Nations Unies, aux termes de l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

La Présidence de la Réunion de Consultation a formé la Commission comme suit: Colombie, Costa Rica, Etats-Unis, Pérou, République Dominicaine.

La Commission a été installée le mercredi 21 juin. En furent élus: président, l'Ambassadeur Fernando Ortuño Sobrado, Représentant du Costa Rica et rapporteur, le docteur Andrés A. Aramburú, Représentant du Pérou.

La Commission a jugé utile de s'assurer du concours de deux conseillers militaires et a proposé qu'ils fussent désignés par la Colombie et le Pérou.

Les Etats membres de la Commission se sont fait représenter par les personnes suivantes:

Colombie	le Ministre José Camacho Lorenzana Conseiller: le Brigadier général Alejo Sánchez O'Donoghue
Costa Rica	l'Ambassadeur Fernando Ortuño Sobrado Conseiller: M. Alfonso Guardia
Etats-Unis	l'Ambassadeur Sol M. Linowitz Conseillers: Docteur Ward P. Allen M. Richard A. Poole
Pérou	M. Andrés A. Aramburú Conseiller: Colonel Leonidas Rodríguez Figueroa
République Dominicaine	l'Ambassadeur Enrique A. del Rosario

Le Secrétariat était constitué comme suit:

M. Santiago Ortiz, Secrétaire  
M. Modesto Lucero, Assistant spécial  
M. Mario Barraco Marmol, Assistant  
M. Donald Barnes, Interprète

A la séance d'installation, et de concert avec le Représentant du Venezuela, les dispositions ont été prises en vue du départ de la Commission pour ce pays.

La Commission, partie pour le Venezuela le vendredi 23 juin, est arrivée dans la nuit du même jour à l'aéroport de Maiquetía, où elle fut accueillie par le Ministre des Affaires étrangères, M. Ignacio Iribarren Borges, des fonctionnaires de son Département, et des agents diplomatiques des pays membres de la Commission. La Commission regagna Washington, D.C., le mardi 27 juin. Une relation chronologique des activités de la Commission accompagne le présent rapport. (Annexe 3.)



## II. ANALYSE DU GOUVERNEMENT DU VENEZUELA CONCERNANT SA DENONCIATION

Le Gouvernement vénézuélien a fait une analyse de la politique d'intervention et d'agression de l'actuel Gouvernement cubain, vue comme facteur de perturbation des institutions démocratiques et du développement économique et social des nations latino-américaines et, notamment, une analyse de ses projections en territoire vénézuélien.

Le Gouvernement vénézuélien estime que l'action subversive et la politique de l'actuel Gouvernement cubain contre son pays et contre d'autres Etats américains violent les principes du Droit international, de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats Américains, et ceux, en particulier, de la Résolution 2131 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il signale: que depuis l'année 1961, le régime cubain a entrepris sa politique d'incitation à l'insurrection au Venezuela, laquelle politique s'est révélée plus agressive en 1963, par le débarquement d'armes effectué dans la péninsule de Paraguaná, et qui a donné lieu à une résolution de condamnation adoptée à la Neuvième Réunion de Consultation; qu'à la Conférence tricontinentale de La Havane, le Communisme international a décidé d'intensifier l'action subversive contre les pays américains, moyennant le renforcement des activités de guérillas et de terrorisme, la fourniture d'armes et d'argent pour l'expansion de celles-là dans le dessein de troubler l'ordre public et de renverser les institutions démocratiques dans les pays américains; et que sont en cours d'application les directives de cette Conférence, qui sont encouragées et guidées par le Gouvernement cubain.

Dans son exposé, le Gouvernement vénézuélien relate divers actes d'agression du Gouvernement cubain contre le Venezuela, qui sont qualifiés d'"actes d'agression indirects", tels que l'entraînement à la guérilla donné en territoire cubain à des cadres vénézuéliens, le ravitaillement en armes de groupes activistes militant au Venezuela, la campagne assidue à partir de Cuba par la presse et la radio incitant à la violence au Venezuela et dont les porte-parole principaux sont le quotidien officiel "Granma", Radio Habana Cuba et l'agence "Prensa Latina". Il souligne comme conséquence de cette incitation au terrorisme l'assassinat de Julio Iribarren Borges, et, spécifiquement, comme "actes d'intervention directe" dans les affaires intérieures du Venezuela de la part du régime cubain, le débarquement effectué le 8 mai 1967 sur les plages de Machurucuto de guérilleros vénézuéliens dirigés par des officiers de las Fuerzas Armadas de Cuba.

Finalement, le Gouvernement vénézuélien estime que le mouvement subversif dans le pays n'existerait point n'étaient l'aide indubitable et l'encouragement reçus du régime cubain.

La position du Gouvernement vénézuélien à l'égard de l'attitude cubaine fut exposée à la Commission par le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de l'Intérieur et de la Défense, et elle fut concrétisée par le tableau que brossa Son Excellence le Président de la République du Venezuela, M. Raúl Leoni (Annexe 4) et dans le Mémoire du Ministre des Affaires étrangères déposé le 26 juin (Annexe 5).

### III. APPRECIATION DES FAITS

Dans l'exécution de la tâche qui lui incombait aux termes de la résolution du 19 juin et après s'être largement documentée et renseignée auprès du Gouvernement du Venezuela, la Commission de la Douzième Réunion de Consultation a procédé: à l'interrogation des prisonniers; à la vérification du matériel saisi; à l'inspection des plages de Machurucuto; et à l'audition de fonctionnaires civils et militaires, au lieu du débarquement comme à Caracas.

L'appréciation des faits et les conclusions du présent rapport reposent sur les données recueillies pendant la visite de la Commission au Venezuela, données qui ont été confrontées et complétées à d'autres sources.

#### A. Débarquement d'hommes et d'armements à Machurucuto

L'intervention de Cuba et l'appui qu'il a donné aux activités subversives et terroristes ont eu leur manifestation la plus directe dans le débarquement de personnes et d'armes provenant de Cuba pour participer aux actes de guérilla et de terrorisme contre le gouvernement et le peuple vénézuéliens, ce qui constitue une politique continue d'intervention directe. La responsabilité du Gouvernement cubain dans l'envoi clandestin d'une grande quantité d'armes, en novembre 1963, aux fins d'utilisation par les dénommées Fuerzas Armadas de Liberación Nacional (FALN) dans des opérations subversives contre le Gouvernement vénézuélien, a été nettement établie dans le rapport du 18 février 1964 de la Commission d'Enquête du Conseil de l'Organisation des Etats Américains constitué provisoirement en Organe de Consultation (Doc. C-1-658).

Illustrant d'autres faits de cette nature, le Gouvernement vénézuélien a fourni à la Commission des renseignements concernant le débarquement clandestin sur les plages de Tucacas, Etat de Falcón, de guérilleros venus de Cuba, le 24 juillet 1966, pour se joindre aux guérilleros du FALN qui opéraient dans les montagnes de cet Etat. A cet égard, il importe de signaler que la revue "Sucesos", dans son édition du 10 décembre 1966, a publié un article signé de son directeur, M. Mario Menéndez Rodríguez, relatant sa visite à ce groupe de guérilleros et rapportant des déclarations prêtées à Lubén Petkoff, chef du débarquement, déclarations qui donnent le détail du débarquement et qui corroborent les renseignements que le Gouvernement a donnés à la Commission.

L'élément principal qui constitue une preuve actuelle et précise des accusations portées par le Gouvernement du Venezuela devant le Conseil de l'Organisation est l'opération de débarquement sur les plages vénézuéliennes d'un groupe de guérilleros vénézuéliens venant de Cuba, amenés par un équipage cubain.

Pour vérifier la dénonciation visée, la Commission lors de son séjour au Venezuela a eu soin: a) d'examiner la documentation et les dépositions verbales communiquées par le Gouvernement vénézuélien, ainsi que les déclarations signées des prisonniers cubains, et un film de la scène où ceux-ci étaient en train de faire les déclarations; b) d'interroger le prisonnier cubain survivant; c) de vérifier le matériel saisi; d) d'inspecter les plages de Machurucuto, et e) de s'entretenir avec le personnel civil et militaire de la zone de débarquement.

En conclusion de ces activités, la Commission est arrivée à établir que:

Dans les premiers jours de mai 1967, a démarré de Santiago de Cuba une chaloupe pilotée par des Cubains et transportant à destination de la côte vénézuélienne sept cubains et neuf guérilleros vénézuéliens équipés et armés à Cuba, et que cette opération a été réellement préparée, soutenue et essayée à Cuba.

Dans les premières heures du 8 mai, à l'arrivée de la chaloupe dans les eaux vénézuéliennes au large des plages de Machurucuto, Etat de Miranda (Annexe 6), l'opération de débarquement s'est effectuée dans deux canots "Zodiac" de fabrication française, d'une contenance de 15 personnes chacun, toujours pilotés par les sept cubains mentionnés.

L'un des canots qui a transporté et débarqué les guérilleros vénézuéliens n'a pas pu regagner la chaloupe à cause de l'intensité de la houle, obligeant l'équipage, savoir les Cubains Antonio Briones Montoto (chef de l'opération), Manuel Gil Castellanos et Pedro Cabrera Torres, à atteindre la plage à la nage, et l'on ignore le destin de Gilberto Pico. Il est probable que l'autre canot, dont la mission était de se tenir à une certaine distance pour remorquer le premier, soit retourné à la chaloupe avec ses trois occupants cubains.

Le 11 mai, Antonio Briones Montoto fut tué sur les plages de Panapo (Machurucuto) au cours de l'"Opération de Rastreo" effectuée par des éléments de l'Armée de la zone. Le même jour ont été appréhendés Manuel Gil Castellanos et Pedro Cabrera Torres alors qu'ils gagnaient Caracas dans un camion.



A propos de cette expédition subversive en territoire vénézuélien, le Comité central du Parti communiste de Cuba a fait une déclaration que publia "Granma", organe officiel du Parti, le 18 mai 1967. La déclaration décrit Briones, Gil et Cabrera en faisant mention de leur passé révolutionnaire, tout en tâchant de nier leur qualité de membres des Forces armées cubaines au moment où le débarquement a eu lieu; la déclaration ajoute toutefois: "Mais qu'on ne se dise pas que nous voulons écarter aucune responsabilité". Au sujet de la mort de Briones au service des révolutionnaires vénézuéliens, elle ajoute: "notre Parti et notre peuple se solidarisent profondément à son geste altruiste, révolutionnaire, internationaliste et héroïque" et "nous prêtons et prêterons une aide, chaque fois qu'elle aura été sollicitée, à tous les mouvements révolutionnaires qui luttent contre l'impérialisme en n'importe quelle partie du monde" (Annexe 8).

B. Actes de terrorisme et de sabotage:  
Assassinat de Julio Iribarren Borges

A part les activités de guérillas, sont connus du public les actes fréquents de terrorisme et de sabotage perpétrés au Venezuela par les mêmes organisations subversives, le FALN et le MIR (Movimiento de Izquierda Revolucionaria [Mouvement de Gauche révolutionnaire]), utilisant diverses méthodes et maintes formes pour attenter à la vie et s'en prendre aux biens de l'Etat ou à la propriété privée. Ces actes englobent l'assassinat de fonctionnaires gouvernementaux, de membres des Forces armées et de la police, des paysans et autres individus; assauts contre les propriétés, maisons privées, maisons de commerce; destruction de pipe-lines et autres installations publiques et privées.

L'un des actes terroristes qui ont le plus ému l'opinion publique fut l'assassinat de Julio Iribarren Borges, frère du Ministre des Affaires étrangères du Venezuela, ex-directeur des Assurances sociales, crime qui fait l'objet de poursuites devant les instances vénézuéliennes.

Le 1<sup>er</sup> mars 1967, Julio Iribarren Borges fut enlevé de sa maison, à Caracas. Son cadavre a été découvert deux jours plus tard dans une banlieue de Caracas. Les autorités vénézuéliennes ont constaté que le décès est dû à trois projectiles et que le corps présentait des marques de torture. Elles déclarent avoir trouvé près du cadavre un billet du FALN qui menaçait de mort des personnes liées au Gouvernement du Venezuela. La Commission a étudié la documentation soumise par le Gouvernement vénézuélien et examiné des articles et des photographies concernant ce fait.

Ce crime présente toutes les caractéristiques du "terrorisme sélectif" employé par le communisme international comme moyen d'intimidation, pour que la population perde confiance dans les autorités et les forces de l'Ordre. La responsabilité du FALN en cet acte de terrorisme a été admise dans les déclarations que fit à cet égard, à Cuba, M. Elias Manuitt Camero, représentant du FIM-FALN à La Havane, signant en qualité de Président du Comité national de celui-ci, déclarations que le périodique "Granma" a publiées le 6 mars 1967. M. Manuitt a dit: "Pour ces raisons, comme le proclamaient les tracts qui circulaient à Caracas, notre mouvement a décidé d'appliquer la justice révolutionnaire à Julio Iribarren Borges, personnage éminent du Gouvernement..."

(Annexe 9).



C. Entraînement à Cuba d'éléments subversifs et terroristes

La tactique du Gouvernement de Cuba d'inviter un grand nombre de ressortissants d'autres nations du continent pour les endoctriner et les préparer aux techniques de la subversion et du terrorisme a été dénoncée dans des rapports officiels de l'Organisation des Etats Américains. En 1963, la Commission d'Enquête du Conseil de l'Organisation, constitué provisoirement en Organe de Consultation, évoquant des actes d'intervention et d'agression commis contre le Gouvernement vénézuélien, a montré que l'une des manifestations de cette politique cubaine contre le Venezuela était l'entraînement de nombreux citoyens vénézuéliens venus à Cuba à cet effet.

Les autorités vénézuéliennes n'ont pas caché leur souci à la Commission pour la continuité de la politique du Gouvernement cubain d'inculquer à des nationaux vénézuéliens les techniques de la subversion et de la guérilla et de les renvoyer au Venezuela pour y mener une campagne subversive et terroriste contre le Gouvernement vénézuélien.

De la documentation reçue, ainsi que des déclarations entendues par la Commission pendant son voyage à Caracas, s'infère la manière opiniâtre et organisée qu'utilise le Gouvernement cubain pour instruire des Vénézuéliens et des personnes d'autres pays américains des techniques de la guérilla, de l'usage des explosifs et des armements de tous ordres, du maniement du matériel de communications, des méthodes d'infiltration et d'espionnage, etc. A de tels desseins, le Gouvernement de Cuba maintient en état de fonctionnement dans diverses localités de l'île des écoles spécialisées enseignant maints aspects de l'action subversive et des écoles dites "rurales" pour l'entraînement à pied d'œuvre.

Comme exemple de ce qui précède, la Commission a obtenu des renseignements sur cette catégorie d'entraînement au cours d'un entretien avec un ressortissant vénézuélien, M. Manuel Celestino Marcato Carrasquel, lequel déclara avoir appartenu au Frente de Liberación Nacional (FLN) et aux Fuerzas Armadas de Liberación Nacional (FALN), ainsi qu'aux partis communistes de Cuba et de la Colombie. Ce témoin a déclaré qu'il avait fait un voyage à Cuba en 1960, dans le cadre de l'organisation gouvernementale cubaine et du Parti communiste; qu'il avait reçu un entraînement complet dans une longue gamme d'activités, ce qui ferait de lui un dirigeant apte à mener à bien des opérations subversives au Venezuela.

Le témoin a ajouté qu'une partie de son entraînement consistait à servir dans les rangs d'une unité militaire comprenant surtout des Vénézuéliens et des Colombiens. Cette unité s'était battue plus de trois mois dans la campagne déclenchée contre les guérilleros anticastristes repliés dans les montagnes de l'Escambray pendant les premiers mois de l'année 1961. Il a signalé aussi avoir reçu plus tard une instruction dans les matières suivantes: théorie du marxisme-léninisme; organisation de la résistance clandestine, infiltration et tactiques de guérillas et antiguérillas; montage d'armes de diverses catégories et instruction de tir; fabrication et usage de grenades, cocktail molotov, explosifs, etc., en soulignant particulièrement les techniques de plasticage des oléoducs; logistique et premiers soins; topographie; photographie; fabrication, réglage et réparation d'appareils de radio; technique du brouillage (jamming); radiotélégraphie et cryptographie; emploi de cachettes pour l'établissement de contacts indirects et livraison

d'armes, d'explosifs et d'argent, et usage de boîtes postales internationales pour la correspondance indirecte codée et clef de déchiffrement soviétique (un exemplaire abrégé des clefs a été remis à la Commission); altération de document et falsification d'écriture; maquillage; dialectes et phonétique simulés; espionnage, contrespionnage, épreuve et contre-épreuve et autres mesures de sécurité, incluant différentes méthodes de défense personnelle (Annexe 10).

Les autorités vénézuéliennes ont mis à la disposition de la Commission des interrogatoires écrits envoyés par d'autres Vénézuéliens qui avaient occupé des postes importants dans le FIM-FALN ou dans le MIR. Ces personnes ont également reconnu avoir reçu un entraînement à Cuba en matière de théorie politique, tactiques de guerrilla, emploi et entretien des armes et des explosifs, radiocommunications, premiers soins, techniques d'espionnage et de sécurité, avant de s'infiltrer au Venezuela, sous une forme déjà clandestine ou avec de faux passeports, pour s'adonner à leurs activités subversives.

D. Organisation clandestine et espionnage

Sur la base des renseignements obtenus et des recherches menées par les autorités vénézuéliennes, la Commission a vérifié l'existence au Venezuela d'une organisation soigneusement constituée dont l'objet est l'espionnage, les rapports clandestins et l'infiltration, en règle générale, avec l'appui et l'encouragement de l'actuel Gouvernement de Cuba et qui assure les liaisons avec des organisations similaires et des éléments subversifs d'autres pays américains.

A cet égard, le même témoin indiqué dans la section C a révélé avoir, de 1960 à 1966, occupé divers postes dans la milice et servi dans les cadres de renseignement et de subversion du Gouvernement et du Parti communiste cubains, ainsi que dans le FLN et le FALN du Venezuela, et en Europe et Amérique avoir notamment agi comme coordonnateur des messages clandestins latino-américains et d'officier d'information du Département international de la Sécurité, du Gouvernement cubain. Il a ensuite évoqué sa participation dans les connexions et relations internes du Parti communiste cubain et des agents du Gouvernement cubain avec divers groupes et personnes communistes du Venezuela et d'autres points. Il parla en détail des instructions et des fonds transmis à l'usage du MIR, du FLN pour l'établissement de communications directes entre ces groupements du Venezuela et de Cuba. Il mentionna aussi les efforts cubains pour obtenir des données sur le Venezuela. Il a également parlé des voyages effectués par lui à des fins subversives entre Cuba et Venezuela et dans d'autres pays, tant de l'Amérique latine que de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale, et a révélé les lieux de contact clandestins de divers pays. Il a renseigné en outre sur les connexions entre Cuba et les machinations communistes en d'autres Etats américains.

L'interrogatoire des autres témoins vénézuéliens visés dans la section précédente a révélé des voyages internationaux et des contacts clandestins similaires.

Il met aussi en relief les rapports étroits existant entre les organisations subversives cubaines, vénézuéliennes et internationales,

c'est-à-dire le FALN et le MIR au Venezuela, la Dirección General de Inteligencia du Gouvernement Cubain (DGI), le Parti communiste de Cuba (PCC), les partis et agents communistes d'Europe et d'autres pays latino-américains. On en déduit que la DGI procure des fonds au FALN et au MIR, variante de l'assistance et de l'appui prêtés par le Gouvernement de Cuba.

Un autre élément du réseau international d'activités subversives est la relation que les organisations vénézuéliennes subversives maintiennent avec l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) et avec l'Organisation latino-américaine de Solidarité (OLAS), lesquelles sont issues de la Conférence tricontinentale de La Havane, de janvier 1966. Le FALN, le MIR et le Parti communiste vénézuélien (PCV) ont participé à cette conférence en qualité d'éléments constitutifs du Frente de Liberación Nacional (FLN). Au surplus, les missions du FLN-FALN et du MIR à Cuba entretiennent des relations étroites avec les Sièges que l'OSPAAAL et l'OLAS ont à La Havane. Il est intéressant de noter que Américo Martín, chef des rebelles du MIR, a été appréhendé par les autorités vénézuéliennes alors qu'il se rendait à Cuba pour participer à la Première Conférence de l'OLAS, convenue pour juillet 1967.

E. Campagne de propagande lancée de Cuba contre les gouvernements des pays africains

La campagne de propagande hostile que systématiquement Cuba mène contre le Gouvernement vénézuélien - mentionnée dans le Rapport du 18 février 1964 de la Commission d'Enquête de l'OEA comme étant l'un des

principaux actes d'ingérence et d'agression à l'égard du Venezuela - s'est poursuivie sans relâche. La propagande cubaine attaque incessamment le Gouvernement démocratique du Venezuela, incite à la rébellion et au terrorisme communistes contre le gouvernement et le peuple de ce pays, et contre d'autres pays du continent, et appuie contre eux la rébellion et le terrorisme.

La propagande cubaine prend diverses formes, dont les suivantes:

- (a) déclarations de L. Fidel Castro et d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement cubain et du Parti communiste de Cuba;
- (b) émissions de Radio Habana, Radio CMQ et d'autres stations du gouvernement, et programmes quotidiens de Radio Habana contre le Venezuela;
- (c) transmissions de déclarations de dirigeants vénézuéliens de mouvements subversifs, dont celles des représentants dits permanents du FLN-FALN et du MIR à La Havane, et de leaders guérilleros militant au Venezuela;
- (d) retransmission par Radio Habana de déclarations faites aux sièges de l'Organisation latino-américaine de Solidarité (OLAS) et de l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL), à La Havane, lesquelles, à l'instar de celles du Gouvernement cubain, expriment leur appui à la révolution et à la subversion communistes au Venezuela et dans d'autres pays de l'Amérique latine;
- (e) périodiques, revues et bulletins cubains faisant une large publicité à cette même catégorie de propagande, surtout le quotidien "Granma", organe officiel du Parti communiste de Cuba;
- (f) l'agence de presse "Prensa Latina", qui sert d'agent du Gouvernement cubain pour répandre des bruits tendancieux et la propagande;
- (g) bulletins clandestins imprimés à Cuba, distribués au Venezuela et dans d'autres pays, reproduisant les publications de l'OLAS et l'OSPAAAL.

Concernant les émissions radiophoniques, il importe de signaler que les émissions sur onde courte de Radio Habana touchent l'Amérique entière et que, d'une autre source, la Commission sait que, depuis deux mois, une nouvelle station fonctionne dans la Province d'Oriente sur une longueur d'onde moyenne, à une puissance de 150 000 watts, et qui parvient à toute la zone des Antilles.

Un autre exemple de cette campagne de propagande hostile peut être trouvé dans les discours de N. Castro en date du 2 janvier, du 13 mars et du 19 avril 1967 - celui du 13 mars est presque entièrement consacré au Venezuela. Il y s'attaque avec violence le Gouvernement démocratique du Venezuela, critique ces communistes vénézuéliens orthodoxes qui n'éprouvent pas la tactique actuelle de violence révolutionnaire, engage les révolutionnaires à une action plus énergique et plus efficace, et réitère son appui complet aux guérilleros vénézuéliens et, plus particulièrement, à leurs leaders Douglas Bravo, Lubén Petkoff, du FALN, et Américo Martín, du MIR. Il proclame aussi son appui aux guérilleros qui œuvrent en Colombie, au Guatemala et en Bolivie, et préconise la révolution communiste dans tous les pays américains qui ont rompu les relations avec Cuba.

#### IV. OBSERVATIONS GENERALES

Depuis quelques années, le Venezuela constitue l'un des objectifs premiers de la subversion communiste dirigée et alimentée par l'actuel Gouvernement de Cuba. Dans le rapport en date du 18 février 1964, de la Commission d'Enquête désignée par le Conseil de l'Organisation des Etats Américains agissant provisoirement comme Organe de Consultation, on rencontre à ce propos le passage suivant:

2. Cet appui à la subversion, qui revêt, en général, la forme d'une agression politique, a eu une application évidente au Venezuela, objectif primordial de la politique d'expansion et de pénétration idéologique de Cuba sur l'hémisphère. Les grandes ressources naturelles du Venezuela, l'importance stratégique de ce pays dans le continent et sa condition démocratique ont été des facteurs qui ont poussé l'actuel Gouvernement de Cuba à utiliser l'action subversive d'organisations qui utilisent la force et la violence pour renverser ce gouvernement démocratique.

Comme il appert des données et indications contenues dans les paragraphes antérieurs du présent rapport et comme il s'infère également des renseignements fournis à la Commission par le Gouvernement du Venezuela, on peut dire que la guérilla se poursuit que même dans ce pays les Forces armées de libération nationale (FALN) et le Mouvement de Gauche révolutionnaire (MIR) qui opèrent avec l'aide de Cuba dans différentes régions du pays, particulièrement dans les montagnes en combinant leur action avec la perturbation dans les villes, les actes de terrorisme et de sabotage.

Les groupes guérilleros qui oeuvrent au Venezuela disposent d'éléments bien armés et entraînés à ce genre de subversion, et ils entretiennent des contacts avec des groupes similaires d'autres pays américains.



Au sujet de l'aide fournie par l'actuel Gouvernement de Cuba à la subversion à main armée au Venezuela, M. Fidel Castro, dans son discours du 2 janvier 1967, a dit:

Pour cela, notre message de solidarité et d'encouragement aux combattants révolutionnaires d'Amérique latine; notre message de solidarité à l'héroïque combattant, le Commandant Douglas Bravo, dont le geste résolu et ferme et profondément révolutionnaire, a contribué à sortir la révolution vénézuélienne de la crise; notre message à Lubén Petkoff, à Prado, à tous les combattants guérilleros de Falcón et de El Bachiller.

Le 13 mai, le Comité central du Parti communiste de Cuba a fait une déclaration où l'on trouve ce qui suit:

... effectivement, nous prêtons et prêterons une aide, chaque fois qu'ils nous la demandent, à tous les mouvements révolutionnaires qui luttent contre l'impérialisme dans n'importe quel point du monde.

Avant d'émettre ses conclusions, la Commission tient à rappeler tous les actes qui forment la trame de la politique agressive de Cuba, non seulement contre le Gouvernement du Venezuela, mais aussi contre d'autres pays du Système interaméricain, lesquels actes ont été pris en considération dans le laborieux rapport établi par la Commission spéciale chargée d'étudier les Résolutions II, paragraphe 1, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures sur la Conférence tricontinentale de La Havane (Doc. C-i-769 Rev.), et qui fut transmis aux gouvernements des pays américains le 28 novembre 1966. Dans ses conclusions, le rapport signale ceci:

La Conférence Tricontinentale a révélé, plus que jamais, l'existence de la politique interventionniste des puissances communistes et de leurs alliés, qui est en réalité une politique d'agression et d'appui aux mouvements subversifs et armés, en vue de renverser des gouvernements établis, affaiblir le système interaméricain et perturber le développement économique et social des peuples de l'Hémisphère.

A propos de l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) et de l'Organisation latino-américaine de Solidarité (OLAS), produits de la Conférence, le rapport dit:

Ces organisations représentent une grave menace de recrudescence d'activités conformément aux décisions agressives prises à La Havane.

Il signale en outre que "l'actuel Gouvernement de Cuba", qui a offert La Havane pour être le lieu de la Conférence et le siège des deux organisations "continue à être le foyer et l'agent principal de la campagne subversive et interventionniste que patronnent les puissances communistes contre les Membres de l'Organisation des Etats Américains".

## V. CONCLUSIONS

Se fondant sur l'information et la documentation reçues du Gouvernement vénézuélien et d'autres sources, ainsi que les enquêtes menées au Venezuela, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes:

1. Il est évident que l'actuel Gouvernement de Cuba continue à donner un appui moral et matériel au mouvement guérillero et terroriste vénézuélien, et que la série récente d'actes agressifs contre le Gouvernement du Venezuela fait partie de la politique du susdit Gouvernement d'intervention persistante dans les affaires intérieures d'autres Etats américains en fomentant et en organisant dans leur sein des activités de subversion et de terrorisme.

2. Dans la mise en oeuvre de cette politique, le Venezuela continue d'être l'un des principaux objectifs de l'actuel Gouvernement de Cuba.

3. Dans cette politique, ledit Gouvernement continue d'employer des moyens publics et clandestins, tels que:

- a) L'entraînement sur son territoire d'éléments de divers pays américains pour réaliser des activités de guérilla, de terrorisme et d'espionnage dans d'autres Etats du Continent, avec l'aménagement d'écoles spéciales enseignant les tactiques subversives;
- b) Le ravitaillement clandestin en armes et matériel, la fourniture de fonds pour appuyer lesdites activités au Venezuela et dans d'autres pays américains;

- c) L'entretien d'une campagne constante de propagande subversive utilisant divers moyens de communication et dirigée contre le Gouvernement, les institutions et les leaders du Venezuela et d'autres Etats américains;
- d) L'opération de réseaux clandestins appelés à faciliter les communications et l'espionnage, ainsi que le mouvement de personnes, de fonds et de la propagande;
- e) Le transport et le débarquement d'hommes et d'armes pour appuyer les guérillas.

4. Un exemple particulièrement connu de cette politique est le débarquement en territoire vénézuélien, le 8 mai 1967, de nouveaux guérilleros vénézuéliens entraînés et équipés à Cuba, dans le dessein de renforcer le groupe de guérillas du Movimiento de Inquienda Revolucionaria (MIR). Evidemment, ce débarquement a été planifié et exécuté sous la direction du Gouvernement de Cuba avec la participation de membres des Forces armées cubaines.

5. Parmi les actes de terrorisme qui eurent lieu au Venezuela, on souligne l'assassinat de Julio Iribarren Borges, perpétré le 3 mars 1967, dont la responsabilité en tant que performance des Fuerzas Armadas de Liberación Nacional (FALN) fut publiquement admise, de La Havane, par M. Elías Manuitt Camero, représentant permanent du Frente de Liberación Nacional - Fuerzas Armadas de Liberación Nacional (FLN-FALN) auprès du Gouvernement de Cuba.

6. Les différentes formes d'appui que le Gouvernement de Cuba continue de donner aux guérillas au Venezuela sont un élément décisif qui permet à ces organisations de poursuivre encore leurs activités de terrorisme et de subversion.

24 juillet 1967

Fernando Ortúño Soorado  
Ambassadeur du Costa Rica  
Président de la Commission

Andrés A. Aramburú  
Représentant du Pérou  
Rapporteur

José Camacho Lorensana  
Représentant de la Colombie

Enriquillo A. del Rosario  
Ambassadeur de la République Dominicaine

Sol M. Linowitz  
Ambassadeur des Etats-Unis d'Afrique

9 4 3 7 4

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS  
DOUZIÈME RÉUNION DE CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Union Panaméricaine, Washington, D.C.

1967



Doc. 26 (français) Corr.  
30 juillet 1967  
Original: espagnol

RAPPORT  
DE LA DEUXIÈME COMMISSION DE LA DOUZIÈME RÉUNION  
DE CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

(Présenté conformément à la résolution adoptée  
le 10 juillet 1967)

***Blank page***  
***Page blanche***

## TABLE DES MATIERES

<p>I. LA DENOUMEE "PREMIERE CONFERENCE DE LA SOLIDARITE DES PEUPLES D'AFRIQUE, D'ASIE ET D'AMERIQUE LATINE" (Résumé des faits jusqu'à novembre 1966, tels que les décrit le rapport de la Commission spéciale en date du 25 novembre 1966) . . . . .</p> <p>1. Historique et participants . . . . .</p> <p>2. Décisions . . . . .</p> <p>3. Faits ultérieurs à la Conférence (jusqu'en novembre 1966) . . . . .</p>	<p>2</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>6</p>
<p>II. FAITS ENREGISTRES POSTERIEUREMENT AU MOIS DE NOVEMBRE 1966 . . . . .</p> <p>1. Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) . . . . .</p> <p>2. L'Organisation Latino-américaine de la Solidarité (OLAS) . . . . .</p> <p>3. Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine . . . . .</p>	<p>8</p> <p>8</p> <p>16</p> <p>20</p>
<p>III. CONCLUSIONS . . . . .</p>	<p>27</p>

Note: Les Annexes ne figurent que dans les textes espagnol et anglais.



RAPPORT  
DE LA DEUXIEME COMMISSION DE LA DOUZIEME REUNION  
DE CONSULTATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTERIEURES

Le 10 juillet 1967, à sa deuxième séance plénière, la Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures a créé une commission qu'elle a chargée d'élaborer un rapport sur les faits enregistrés relativement à la conférence dite "de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine", après le 25 novembre 1966, date du rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les résolutions II, paragraphe I, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation.

En vertu de l'autorisation reçue au titre de la résolution du 10 juillet, le Président de la Douzième Réunion de Consultation a formé comme suit la Commission visée: Argentine, Colombie, Etats-Unis, Guatemala, Pérou, République Dominicaine, Salvador, Trinité et Tobago.

La Commission tint sa première séance le 12 juillet, jour de son installation par le Président de la Douzième Réunion de Consultation. L'Ambassadeur Juan Bautista de Lavalle, Délégué spécial du Pérou, en fut élu Président; l'Ambassadeur Eduardo A. Roca, Délégué spécial de l'Argentine, en fut élu Vice-Président, et l'Ambassadeur Ellis Clarke, Délégué spécial de Trinité et Tobago, rapporteur.

La Commission a consacré plusieurs séances à un examen attentif: du rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les résolutions II, paragraphe I, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation; des renseignements rendus publics par la presse écrite et parlée de La Havane et d'autres villes de pays participants; ainsi que des informations puisées à d'autres sources.

Le rapport comprend: (i) un résumé récapitulatif des antécédents de la "Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine"; (ii) une relation des faits ultérieurs les plus marquants attribuables à l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et à l'Organisation latino-américaine de la Solidarité, consignant aussi les circonstances connues qui entourent la Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine; et finalement (iii) les conclusions qui découlent des faits vérifiés.

## I

### LA DENOUMEE "PREMIERE CONFERENCE DE LA SOLIDARITE DES PEUPLES D'AFRIQUE, D'ASIE ET D'AMERIQUE LATINE"

(Résumé des faits jusqu'à novembre 1966, tels que  
les décrit le rapport de la Commission spéciale  
en date du 25 novembre 1966)

#### 1. Historique et participants

La Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ("Conférence Tricontinentale") eut lieu à La Havane du 3 au 15 janvier 1966. Le Gouvernement et le Parti communiste de Cuba en furent les hôtes. La Conférence était patronnée conjointement par l'Organisation de la Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques (OSPAA), - organisme dominé par les communistes et dont le siège est au Caire - et par des partis communistes et groupements subversifs latino-américains sous l'égide cubaine. Un des objectifs de cette conférence était de trouver une formule permettant d'associer les latino-américains à l'OSPAA.

Y ont participé 512 délégués venus de 82 pays et territoires, outre les observateurs envoyés par des pays d'Europe orientale et des organisations internationales à prédominance communiste, et les "invités" particuliers. Des 82 délégations, 55 étaient des membres de l'OSFAA et 27 venaient de pays et territoires de l'Amérique latine et des Antilles.

Théoriquement, cette conférence n'avait pas un caractère gouvernemental. Mais, de toute évidence, elle était inspirée et soutenue par les Gouvernements de Cuba, de l'Union soviétique, de la Chine communiste, de la République arabe unie et d'autres encore. (Les quatre pays mentionnés y comptaient les délégations les plus nombreuses et les plus actives.) Si la grande majorité des délégations n'avaient pas en réalité un caractère gouvernemental et représentaient surtout des partis ou groupements d'opposition communistes et extrémistes, des groupes sédicioux communistes et autres, notamment des guérilleros, certaines délégations néanmoins étaient manifestement officielles ou officiellement patronnées, comme l'atteste la participation de fonctionnaires du gouvernement ou du parti officiel, en particulier dans le cas de l'Union soviétique, de la Chine communiste, de Cuba, de la Mongolie, de la Corée du Nord et du Viêt-nam du Nord, de la République arabe unie, de l'Algérie, de Ghana (régime précédent), de la Guinée, du Congo (Brazzaville), de la Tanzanie, de la Syrie et du Cambodge.

## 2. Décisions

Malgré les querelles sino-soviétiques, sino-cubaines et autres élevées par les participants, la Conférence a pu arrêter 73 résolutions dont le thème central fut: (1) la lutte contre "l'impérialisme, le colonialisme

et le néo-colonialisme dirigés par l'impérialisme nord-américain" et contre les "laquais" de celui-ci en Afrique, en Asie et en Amérique latine; et (2) l'expansion et l'appui de la subversion et de la rébellion moyennant la fourniture d'une aide de tous ordres - morale, politique, financière et matérielle, englobant armes et munitions - aux "mouvements de libération nationale" dans les trois continents, en particulier à ceux qui luttent "les armes à la main" pour renverser les gouvernements existants. Pour cibles des attaques se trouvaient plus de 70 pays indépendants et certaines institutions internationales et régionales, dont l'OEA. D'une façon spéciale on a insisté sur le Viêt-nam, et pratiquement sur tous les Etats de l'Amérique latine; mais les pays dont les noms revenaient le plus souvent étaient le Venezuela, la Colombie, le Féroé, le Guatemala et la République Dominicaine.

De la Conférence sont issues deux organisations permanentes: (1) la première, créée par une résolution de la Conférence Tricontinentale elle-même, est l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL), comprenant 82 membres, et ayant son siège provisoire à La Havane; (2) la deuxième, créée lors d'une réunion des délégations des pays latino-américains et des Antilles tenue le lendemain de la clôture de la Conférence Tricontinentale, le 16 janvier 1966, est l'Organisation latino-américaine de la Solidarité (OLAS) comprenant 27 membres, homologue en ce continent de l'Organisation de la Solidarité des Peuples Afro-asiatiques (OSPAA). Comme dans le cas de l'OSPAA, les "Comités nationaux" (quelques-uns en exil) servent d'organisations membres et d'agents de l'OSPAAAL et de l'OLAS dans les pays et territoires où il s'en trouve.

La structure définitive et le siège permanent de l'OSPAAAL, ainsi que les relations entre ces trois organisations superposées seront fixés à la Deuxième Conférence Tricontinentale, qui aura lieu au Caire en janvier 1968, sur invitation du Président Nasser. L'organisation définitive de l'OLAS sera décidée à la "Première Conférence de la Solidarité des peuples d'Amérique latine", dont les travaux commenceront à La Havane à la fin du mois de juillet 1967.

La résolution de la Conférence Tricontinentale portant création de l'OSPAAAL a énuméré les objectifs suivants que doit atteindre la nouvelle organisation:

"Unir, coordonner et encourager la lutte des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine contre l'impérialisme, le colonialisme, et le néo-colonialisme, dirigés par l'impérialisme nord-américain."

"Donner un appui réel aux mouvements de libération nationale dans les trois continents, en utilisant tous les moyens possibles."

"Soutenir la lutte révolutionnaire comme un droit imprescriptible et inaliénable des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme."

"Organiser la solidarité des peuples des trois continents et servir de lien permanent entre les divers mouvements appartenant à cette Organisation."

"Entreprendre l'exécution des dispositions adoptées par la Première Conférence Tricontinentale."

Les objectifs généraux de l'OLAS figurent dans le communiqué paru le jour de sa fondation, le 16 janvier 1966, lequel stipule que l'organisation "utilisera tous les moyens en son pouvoir afin d'épauler les mouvements de libération", "prêtera un appui solide aux pays libérés des trois continents" et "rattachera son action et celles des organismes participants aux activités de l'Organisation tricontinentale".

3. Faits ultérieurs à la Conférence  
(jusqu'en novembre 1966)

Après la Conférence et conformément à ses décisions, furent établis à La Havane deux organismes permanents de l'OSFAAAL: le Secrétariat exécutif et le Comité Tricontinental sur le Viêt-nam. Le plus important de ces deux organismes, le Secrétariat exécutif, est dirigé par M. Osmany Cienfuegos, un Cubain, qui est le Secrétaire général de l'OSPAAAL. Ce bureau comprend 12 secrétaires, quatre pour chaque continent, assistés du personnel nécessaire. Le Secrétaire exécutif est chargé d'appliquer les décisions de la Conférence et de faire les préparatifs en vue de la Deuxième Conférence Tricontinentale. A l'égard de l'OLAS, et toujours en vertu des décisions de sa réunion constitutive, il est institué à La Havane, un Comité organisateur de neuf membres, présidé par Mme Haydée Santamaría Cuadrado, une Cubaine qui est le Secrétaire général de l'OLAS. Bien que ses attributions officielles soient "d'assurer la plus large et la plus juste représentation des forces révolutionnaires de chaque pays" et de faire les préparatifs de la Conférence de la Solidarité de 1967, le Comité organisateur et son personnel servent aussi de secrétariat provisoire de l'OLAS.

Depuis leurs débuts, le Secrétariat exécutif, le Comité de l'OSPAAAL pour le Viêt-nam et le Comité organisateur de l'OLAS ont collaboré étroitement avec le Gouvernement de Cuba à la publication de manifestes confirmant les objectifs de la Conférence Tricontinentale, encourageant les mouvements subversifs dans les trois continents et faisant appel aux "Comités nationaux" des pays respectifs pour l'exécution des décisions émanées de la Conférence, ainsi que des instructions reçues des Centrales établies à La Havane.

En novembre 1966, le Secrétariat exécutif de l'OSPAAAL a publié une déclaration annonçant que le Gouvernement de Cuba et le Gouvernement de la Corée du Nord avaient favorablement accueilli la requête visant à l'établissement sur leur territoire d'écoles de formation de cadres politiques appelés à aider les mouvements révolutionnaires.

Les préparatifs en vue de la Conférence de l'OLAS ont progressé au point que, depuis octobre 1966, le Comité organisateur en a annoncé le lieu (La Havane), publié le projet d'ordre du jour, et fixé la date au mois de juillet 1967.

Dans l'intervalle, le Quatrième Congrès latino-américain des Etudiants (CLAE), dominé par les communistes, tenue à La Havane en juillet/août 1966, a créé une nouvelle Organisation continentale latino-américaine des Etudiants (OCLAE). Etroitement liée à l'OSPAAAL et à l'OLAS, cette organisation a lancé un appel pour la convocation d'une conférence tricontinentale des étudiants. La Conférence et le Secrétariat permanent de l'OCLAE - dont le siège est à La Havane - se sont joints à l'OSPAAAL et à l'OLAS dans des déclarations incitant à l'insurrection armée, exprimant leur solidarité dans les mouvements de guérilla de l'Amérique latine et d'ailleurs, et préconisant une action militante des étudiants dans les pays latino-américains.

II

FAITS ENREGISTRÉS POSTÉRIEUREMENT AU MOIS DE NOVEMBRE 1966

S'il est difficile d'établir une distinction entre les activités de l'OSPAAAL, et de l'OLAS, et celles de leurs filiales en matière de subversion, où elles sont toutes communément engagées, il importe, pour la clarté de l'Exposé, de signaler les agissements des unes et des autres et de faire état séparément des préparatifs de la dénommée "Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine".

1. Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL)

Les activités de l'OSPAAAL se révèlent en majeure partie par celles de son Secrétariat exécutif, lequel en est l'organe exécutif principal et est nanti d'attributions expresses pour la mise en application des dispositions de la Conférence Tricontinentale (Voir Annexe 2).

L'OSPAAAL s'est notamment évertuée à établir des liens avec les groupements affiliés africains et asiatiques. Une délégation du Secrétariat exécutif de l'OSPAAAL, dirigée par N. Osmany Cienfuegos, a assisté en qualité d'observateur à la Huitième Réunion du Conseil de l'Organisation de la Solidarité des Peuples afro-asiatiques (OSPAA), tenue à Nicosis, en février 1967.

A cette réunion, qui fut boycottée par les communistes chinois à cause de la prédominance soviétique, le Conseil de l'OSPAA a poursuivi la "lutte contre l'impérialisme" en Amérique latine et a recommandé la convocation de la Deuxième Conférence Tricontinentale. C'est ainsi, que, entre autres résolutions, elle a adopté les suivantes:



I

"Le Conseil a pris acte de la coopération complète établie entre le Secrétariat permanent de l'OSPAA et le Secrétariat exécutif tricontinental provisoire de La Havane, et demande au Secrétariat permanent de l'OSPAA de prêter le maximum de coopération en vue de la convocation de la Deuxième Conférence Tricontinentale.

"Recommande que soit maintenue la coopération entre le Secrétariat de La Havane, celui du Caire et le Comité de la Solidarité afro-asiatique de la République arabe-unie, pays siège, pour assurer la convocation réelle de la Conférence et créer les conditions nécessaires à sa réussite."

II

"La huitième séance du Conseil de la Solidarité afro-asiatique salue avec satisfaction la coopération effectivement réalisée jusqu'à présent entre les mouvements des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans la lutte entreprise contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme; elle applaudit au vaillant combat que mènent les peuples d'Amérique latine contre la furieuse offensive de l'impérialisme nord-américain.

"La lutte des peuples des trois continents est indissociable, et les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine doivent opposer au front du monde impérialiste un front solidement uni, afin de faire échec à la stratégie du premier et d'atteindre les objectifs de libération nationale réelle et de complète indépendance."

Le Secrétariat exécutif de l'OSPAAAL, conformément aux décisions de la Conférence Tricontinentale, est en train de faire les préparatifs de la Deuxième Conférence Tricontinentale, qui doit se tenir au Caire en janvier 1968, sur invitation du Président Nasser, et statuera sur la structure définitive et le siège permanent de l'OSPAAAL.

Au titre des préparatifs de cette Conférence, une délégation de l'OSPAAAL, ayant à sa tête M. Carlos Lechuga Hevia, Secrétaire général adjoint de l'OSPAAAL et ancien Président du Conseil national cubain de la Culture, s'est rendue dans les pays asiatiques suivants: Corée du Nord, Laos (zone du "Pathet Lao"), Cambodge, URSS, Mongolie, Pakistan

et Japon. D'autres délégations de l'OSPAAAL sont allées en Afrique et dans le Proche-Orient, ont visité entre autres pays la République arabe-unie, le Liban, la Syrie, le Yémen, l'Algérie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi, le Congo (Brazzaville), le Mali et la Guinée. Dans certains Etats sympathisants - Corée du Nord, Syrie, République arabe-unie, Algérie, Congo (Brazzaville), Guinée, Mongolie et URSS -, les délégations de l'OSPAAAL furent accueillies par les hautes autorités du Gouvernement ou du Parti officiel. Dans les autres pays, elles n'ont eu d'entretiens qu'avec les porte-parole des Comités nationaux de l'OSPAAAL, la majorité desquels servent aussi de comités nationaux de l'OSPAAAL. Les délégations ont exposé les vues et le fonctionnement de l'OSPAAAL, recueilli des renseignements - articles de journaux, photographies et films cinématographiques - sur les guerres de libérations nationale aux fins publicitaires de l'OSPAAAL, recherché les filières pour répandre leurs propagandes et demandé une aide financière et toute autre assistance à leurs hôtes. En règle générale, les délégations ont publiquement déclaré leur appui à leurs amphitryons sur les problèmes d'actualité majeurs et ont fait à la solidarité mondiale des révolutionnaires. Par exemple, le 18 avril 1967, à Pyonyang, M. Carlos Lechuga Hevia a déclaré:

La lutte du peuple coréen pour la réunification du pays est un noeud dans la lutte internationale contre les Etats-Unis d'Amérique. L'Organisation de la Solidarité tricontinentale des Peuples épaulera activement cette lutte. Un révolutionnaire ne doit pas penser que la victoire de la révolution dans son pays marque la fin de son devoir révolutionnaire. C'est le point de vue que notre organisation maintient résolument.

En ce qui concerne l'établissement d'écoles pour la formation des cadres politiques, dont il est fait mention dans le Chapitre I du présent Rapport, le Secrétariat exécutif de l'OSPAAAL a recherché l'adhésion de futurs révolutionnaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On n'a pas annoncé s'il serait créé des écoles nouvelles et distinctes de l'OSPAAAL pour l'entraînement de ces cadres ou si les écoles de subversion déjà établies à Cuba et en Corée du Nord seraient placées de fait ou nominalement, sous leur égide, afin de stimuler et de faciliter le recrutement. Mais on sait que les écoles cubaines de formation de guérilleros entraînent un personnel provenant non seulement de l'Amérique latine mais aussi de l'Afrique. Egalement, des instructeurs de nationalité cubaine militent dans les centres d'entraînement de guérilleros de certains pays africains.

Pour la publicité et la propagande, l'OSPAAAL fait paraître le "Boletín Tricontinental" et "Tricontinental"; de son côté, le Comité tricontinental d'Appui au Peuple vietnamien fait paraître la revue "Por Viet Nam". Au surplus, des communiqués constants, des déclarations de solidarité, ainsi que des observations générales et concrètes émanant de l'OSPAAAL sont reproduits dans "Granma", organe officiel du Parti communiste cubain, ou diffusées par Radio Havana et par d'autres moyens de communications du Gouvernement et du Parti communiste de Cuba.

Le "Boletín Tricontinental" et "Tricontinental" donnent les "nouvelles" des fronts de guérilla, publient des articles sur les leaders et les mouvements de guérilla, ainsi que les appels à l'appui des mouvements révolutionnaires et à la solidarité des rebelles "anti-impérialistes". Une édition du "Boletín Tricontinental" comporte à sa table des matières, les

points suivants: la Solidarité mondiale et le Peuple de la République Dominicaine; la lutte révolutionnaire en Guinée (Bissau); la lutte révolutionnaire pour la réunification de la Corée; Premier Mai, Jour de la Solidarité et de la Lutte; Viêt-Nam: agression intensifiée; Prisonniers politiques sud-Africains; Message au Peuple des Etats-Unis; Bases militaires impérialistes; la "Force interaméricaine de Paix", Yankee; Rhodésie: camp de concentration; Agression "Yankee" dans le sud-est asiatique; Nouvelles de la Tricontinentale, dont celles qui intéressent la "lutte" tricontinentale en Rhodésie, au Ghana, dans la République Sud-Africaine, au Nigeria, au Viêt-Nam, au Pakistan, au Laos, en Indonésie, en Thaïlande, à Porto-Rico, au Pérou, au Mexique, au Chili, au Venezuela, en Bolivie, en Argentine, aux Etats-Unis, en Equateur, en Colombie, et au Guatemala.

Selon les propres déclarations de l'OSPAAAL, sa philosophie postule que la destruction des gouvernements modérés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine constitue un pas décisif vers l'évolution sociale et économique. L'OSPAAAL maintient que l'heure est venue de prendre les armes et que le plus grand appui que l'on puisse donner au guérilleros qui combattent aujourd'hui sur le terrain c'est d'entreprendre des campagnes similaires dans tous les pays. M. Osmany Cienfuegos, Secrétaire général de l'OSPAAAL, célébrant le premier anniversaire de la création de cette organisation, a déclaré à ce propos: "La meilleure solidarité qui puisse être témoignée à celui qui lutte contre les impérialistes, les colonialistes et les néo-colonialistes, est de les battre sur tous les terrains".

A la même occasion, li. Walterio Fierro, membre du Parti socialiste chilien et délégué à la Conférence tricontinentale a fait cette déclaration: "L'OSPAAAL a constamment dénoncé les régimes militaires "gorilles" qui ont eu pour attributions de maintenir la domination impérialiste et elle a encouragé la lutte solidaire des peuples qui sont résolument opposés à ces régimes, en particulier les mouvements de libération qui combattent, les armes à la main, au Venezuela, au Guatemala et en Colombie".

Les consignes de violence et d'intervention que proclame l'OSPAAAL peuvent être jugées d'après l'analyse suivante de ses activités qu'a publiée, dans son édition du 9 janvier 1967, "Granma", organe officiel du Parti communiste cubain:

"Aujourd'hui, un an après la constitution de l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, on peut affirmer sans aucun doute que la lutte révolutionnaire des peuples des trois continents s'est étendue et s'est intensifiée, bien que l'ennemi impérialiste n'ait pas désarmé dans ses efforts tendant à subjuguer la volonté "indépendantiste" de ceux qui combattent pour la libération.

"Mais ce ne fut pas seulement dans le domaine de l'action que l'on a progressé: les mouvements révolutionnaires dans les trois continents se sont aussi articulés et ont permis à leur tour, que les expériences de chacun soient connues de tous et soient assimilées régulièrement dans leur valeur historique; par conséquent, la perspective de la lutte s'est clarifiée et précisée davantage.

"L'oeuvre de l'OSPAAAL - l'oeuvre accomplie et l'oeuvre à accomplir - effraye au possible le principal ennemi des peuples. La réaction incitée par l'impérialisme et ses satellites contre les résolutions de la Première Conférence Tricontinentale est une preuve solide de la justesse de la ligne de l'OSPAAAL. Rien de plus concret ni de plus terrifiant pour les impérialistes que les vastes campagnes de solidarité déclenchées par cet organisme: la création d'une école de formation des cadres politiques pour les trois continents, l'appel aux peuples du monde pour qu'ils manifestent leur répudiation de l'agression contre le Viêt-nam par des actes qui touchent directement les ambassades et les propriétés yankees dans le monde, etc.

"L'année passée fut une année de victoires. En Amérique latine les guérillas ont implanté des racines profondes qu'on ne pourra plus extraire du sol américain. Surmontant des crises, forgeant la conscience d'une nouvelle voie d'expansion de la révolution, les combattants de la libération en Amérique latine ont présenté des lettres de créance définitives: le Guatemala, le Venezuela, et la Colombie sont les langues de feu d'un processus historiquement irréversible appelé à consumer les positions de l'impérialisme malgré les pertes dramatiques essayées en la personne des Chefs guérilleros Fabricio Ojeda, Luis Augusto Turcios et Camilo Torres. En Afrique, bien que les impérialistes aient recouru à tous les moyens pour affermir les régimes réactionnaires et porter au pouvoir, par des coups militaires, de nouveaux serviteurs dociles, l'esprit de Patrice Lumumba anime les guérillas victorieuses de la Guinée dite portugaise, de l'Angola et de Mozambique.

"En Asie, point culminant de la lutte révolutionnaire, le peuple du Viêt-Nam trace un exemple, par son comportement quotidien, en résistant à l'agression aérienne dans le Nord et en mettant en déroute les envahisseurs dans le Sud. Comme le semis en terrain fertile fleurit la rébellion au Laos, en Thaïlande, en Corée, au Cambodge, dans les Philippines, etc.

"Et par ceci, accomplissant son engagement historique, encourageant et appuyant moralement et matériellement les combattants de la libération, l'OSPAAAL fête son premier anniversaire. Un anniversaire chargé de succès dans le présent et présageant un avenir illuminé par le triomphe."

Un autre document important de l'OSPAAAL est la prétendue lettre attribuée à Ernesto "Che" Guevara aux Peuples du Monde concernant la conduite de la "Tricontinentale". Lecture de cette lettre fut donnée à la Conférence de presse le 16 avril 1967 par N. Osmany Cienfuegos, Secrétaire général de l'OSPAAAL. N. Cienfuegos indiqua que Guevara l'avait écrite à l'intention de cette organisation qui avait sollicité la coopération des leaders révolutionnaires les plus éminents du monde à la revue "Tricontinental". La lettre fut publiée dans une édition spéciale de "Tricontinental" avec l'appui total de l'OSPAAAL et les éloges de Fidel Castro dans son discours du 19 avril 1967, de même que ceux du Comité organisateur de l'OLAS (Voir page 5 annexée).

La lettre est longue, elle analyse la situation révolutionnaire du monde, spécialement au Viêt-Nam. Elle emploie les mêmes thèmes propagandistes de l'OSPAAAL, ce qui prouve que cette organisation dépend intellectuellement du Parti communiste cubain et suit la politique tracée par Ml. Guevara et Castro. La lettre insiste aussi pour la création, en Amérique latine de "deux, trois... plusieurs Viêt-Nams"; ce qui ramène à l'esprit la remarque faite par M. Fidel Castro le 18 décembre à savoir que "l'impérialisme" recevra son coup de grâce au Viêt-Nam" lorsque au lieu d'un Viêt-Nam, il y aura dans le monde, deux Viêt-Nams, trois Viêt-Nams, quatre Viêt-Nams, cinq Viêt-Nams".

La lettre signale et appuie les conflits armés qui se livrent au Guatemala, en Colombie, au Venezuela, et en Bolivie, "les premiers soubresauts au Brésil", et les "nouveaux visages" au Pérou qui, "avec ténacité et fermeté... réorganisent la guérilla". Cette lettre émet aussi la conclusion que "presque tous les pays" du Continent ont "atteint la maturité" pour la lutte armée.

La lettre nie que l'Amérique latine puisse obtenir sa liberté sans lutter, et demande la création "d'armées de prolétaires internationales... de telle sorte que mourir sous les étendards du Viêt-Nam, du Venezuela, du Guatemala, du Laos, de la Colombie, de la Bolivie, du Brésil... soit tout aussi glorieux et désirable pour un Américain, un Asiatique, un Africain, voire même un Européen". En conclusion, la lettre fit un appel aux peuples de l'Amérique latine pour qu'ils se soulèvent contre leurs gouvernements et détruisent "l'échafaudage répressif des oligarchies gouvernementales"; pour que s'inaugure la lutte qui "sera longue, sanglante,

dont les fronts seront dans les refuges de guérilleros, dans les villes, dans les maisons des combattants - où la répression ira chercher des victimes faciles parmi leurs proches -, dans la population paysanne massacrée, dans les villages et villes détruits par le bombardement ennemi.

## 2. L'Organisation latino-américaine de la Solidarité (OLAS)

L'Organisation latino-américaine de la Solidarité se compose d'un Comité organisateur (voir Annexe 4) avec siège à La Havane et des "comités nationaux" dont l'origine remonte à la réunion des vingt sept délégations latino-américaines et des Caraïbes qui participèrent à la Conférence tricontinentale et à la réunion au cours de laquelle fut fondée l'OLAS. Un bulletin de l'OLAS a annoncé l'adhésion d'un nouveau comité national, celui du Surinam.

Le Secrétaire général de l'OLAS est encore Mme Haydee Santamaría Cuadrado, qui dirige aussi le Comité organisateur - lequel sert de Secrétariat provisoire de l'OLAS - et est membre du Comité central du Parti communiste cubain. Le Comité organisateur est divisé, à son tour, en deux sous-comités; l'un est chargé des activités de propagande y compris la publication de la revue "OLAS" et l'autre remplit les fonctions initialement assignées au Comité organisateur, c'est-à-dire, les préparatifs de la Première Conférence de la Solidarité des Peuples latino-américains, dont on a annoncé la convocation pour à La Havane, du 31 juillet au 8 août 1967, et qui donnera sa forme définitive à l'OLAS.

---

1. Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guadeloupe, Guatemala, Guyane, Guyane française, Haïti, Honduras, Jamaïque, Martinique, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République Dominicaine, Salvador, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.



Les Comités nationaux diffèrent en importance. L'éventail de leur composition varie, depuis la représentation officielle de Cuba, celle des partis ou groupements politiques ou dissidents d'une certaine envergure dans leur pays, jusqu'aux partis ou groupes dépourvus d'importance ou de base, et dont l'existence n'est parfois que nominale. La composition actuelle des Comités nationaux permet de les classer en trois groupes: 1) Dans certains cas ils sont inféodés à un seul parti: à Cuba (Parti communiste de Cuba - FCC), en Guyane (Peoples' Progressive Party - PPP), à Porto Rico (Movimiento Pro Independencia - MPI); 2) dans d'autres cas, ils se constituent à partir de "fronts" préexistants de partis communistes et d'autres partis ou groupements extrémistes, comme au Chili (Frente de Acción Popular - FRAP), au Mexique (Movimiento de Liberación Nacional - MLN), en Uruguay (Frente de Izquierda de Liberación - FIDEL) et au Venezuela (Frente de Liberación Nacional - FLN); 3) Dans la majeure partie des cas, cependant, les groupements ont été formés dans l'unique dessein de figurer dans la délégation qui devait participer à la Conférence tricontinentale et, ensuite se sont constitués en Comités nationaux de l'OLAS avec, également, la participation de partis communistes et d'autres partis, groupes et individus extrémistes.

Tel qu'il est stipulé au Chapitre I, le plan de l'OLAS est d'établir la coordination des mouvements nationaux de subversion dans le but évident de renverser les gouvernements de l'Amérique latine et d'appuyer les mouvements similaires et les gouvernements communistes ou sympathisants d'Afrique et d'Asie.

Les déclarations émises par l'OLAS pour promouvoir et appuyer la subversion dans les Etats latino-américains sont publiées non seulement dans les organes propres mais aussi par tous les moyens d'information de l'actuel Gouvernement cubain. Elles sont diffusées dans le reste du Continent par Radio Habana. A cet effet, le 16 avril 1967, l'OLAS lança un appel pour obtenir l'appui au mouvement guérilla de la Bolivie déclenché en mars 1967:

"Les peuples du Venezuela, du Guatemala, de la Colombie et de la Bolivie, qui combattent pour leur libération nationale, offrent leur plus haute expression de solidarité à la lutte héroïque du peuple frère vietnamien qui, occupant la première tranchée dans la bataille du mouvement national libérateur, tient résolument tête à l'oeuvre de vandalisme de l'impérialisme yankee.

"Le peuple bolivien continuera sans trêve le sentier de la guerre révolutionnaire contre le gouvernement des oligarchies, serviteurs fidèles des intérêts de l'impérialisme nord-américain dans sa politique d'oppression et d'exploitation.

"Le Comité organisateur de l'OLAS exprime son appui et sa solidarité combattante au mouvement guérilla de Bolivie et salue sa décision d'emprunter le chemin de la guerre révolutionnaire, convaincu que seule la déroute de l'impérialisme yankee et des fantoches de l'oligarchie nationale comblera ses aspirations de liberté et d'indépendance nationale.

.....

"Le Comité organisateur de l'OLAS en appelle aux peuples du monde, et très spécialement aux peuples de ce continent, pour soutenir le peuple bolivien dans sa lutte et lui prêter tout le concours possible lui permettant d'accélérer l'expansion de la guerre révolutionnaire jusqu'à la victoire totale, et de contribuer de cette manière à l'accomplissement de la révolution latino-américaine."

.....

Le 23 avril 1967, l'OLAS a déclaré une fois de plus son appui de la guérilla en Colombie et elle a attaqué les Gouvernements de la Colombie, du Pérou et du Venezuela.

L'opinion de l'OLAS à propos de l'ingérence dans les affaires des Etats souverains d'Amérique latine s'est aussi manifestée lorsque les autorités vénézuéliennes ont capturé le 11 mai 1967 quelques membres des forces armées cubaines qui avaient pris part au débarquement de guérilleros au Venezuela. Quand le Gouvernement vénézuélien eut annoncé les détails de cette opération, le Parti communiste de Cuba a fait une déclaration précisant qu'il n'éludait aucune responsabilité, qu'il se solidarisait profondément avec ceux qui avait participé au débarquement, et qu'il continuerait de prêter son aide à tous ceux qui interviendraient dans cette sorte de lutte.

L'OLAS a donné immédiatement son appui au Parti communiste de Cuba, le 18 mai 1967, par le communiqué suivant:

"Le Comité organisateur de l'OLAS juge nécessaire de fixer sa position en ce qui concerne la Déclaration du Comité central du Parti communiste de Cuba, faite en ce jour /hier/, le 18 mai, vu l'importance qu'elle présente pour l'avenir de la Révolution latino-américaine.

"Le Comité organisateur de l'OLAS est solidaire de la position ferme assumée par le Parti communiste de Cuba, car elle constitue une réaffirmation de la tradition libertaire internationaliste de nos peuples.

"Accuser hypocritement Cuba d'intervencionnisme, c'est prétendre mettre en jugement Bolivar qui n'a jamais reconnu de frontières à son patriotisme et à la solidarité militante et effective.

"Nos peuples n'y verront jamais une intervention, et ils formeront une cohorte serrée pour contenir l'agression qui se trame contre la Révolution cubaine."

Le Gouvernement de Cuba a attaqué acerbement la Réunion des Chefs d'Etat américains, tenue du 12 au 14 avril 1967, à Punta del Este. L'OSPAAAL ainsi que l'OLAS ont acquiescé à ces attaques. Le 23 mars, l'OLAS a fait des déclarations, dont ce qui suit:

"Devant ces faits, l'Organisation latino-américaine de la Solidarité (OLAS) dénonce les objectifs affichés par la Conférence de Punta del Este de stimuler la "coopération" continentale, le "développement" économique et un prétendu "marché commun latino-américain" comme de cyniques mascarades voilant le triple objectif répressif d'attenter contre l'Amérique latine et, en premier lieu, contre Cuba, de promouvoir la complicité des oligarchies latino-américaines à l'agression yankee au Viêt-nam et d'intensifier la mise à sac des populations sous la farce d'une présumée "intégration" économique.

"La réponse des peuples à la réunion des tortionnaires, à Punta del Este, sera la Conférence de l'OLAS, en juillet, et la multiplication de nos batailles révolutionnaires. Il y a que la deuxième guerre de l'indépendance continentale a commencé et rien, ni personne, ne pourra l'arrêter."

### 3. Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine

Depuis sa fondation, l'oeuvre la plus importante de l'OLAS est l'organisation de la Conférence qu'on avait projeté de convoquer à La Havane du 28 juillet au 5 août 1967, mais qui, renvoyée au dernier moment, a été fixée pour la période du 31 juillet au 8 août.

Cette conférence, où participeront des délégations des Comités nationaux latino-américains et des Antilles, s'efforcera de poursuivre la coordination de la révolution dans le continent. D'après Radio Habana, la Conférence sera la "contrepartie révolutionnaire populaire de la Conférence des Ministres des Relations extérieures tenue à Buenos Aires et de la Conférence des Présidents, à Punta del Este".

La Conférence examinera les méthodes de lutte subversive en Amérique latine, et l'action commune de tous les mouvements subversifs pour faire obstacle aux efforts actuels, tant individuels que collectifs, des pays latino-américains vers leur développement économique et social. Elle s'évertuera aussi à coordonner la lutte armée en Amérique latine à celle qui se déroule dans d'autres parties du monde. Le projet d'ordre du jour en est le suivant:

"I. LA LUTTE REVOLUTIONNAIRE ANTI-IMPERIALISTE EN AMERIQUE LATINE

- a) L'expérience des différentes formes de lutte révolutionnaire. L'insurrection à main armée dans le procès de libération nationale de l'Amérique latine.
- b) L'examen des luttes spécifiques de la classe ouvrière, du paysannat, des étudiants, des intellectuels et autres secteurs progressistes en ce qui concerne le processus de libération nationale.
- c) L'éradication du colonialisme sous toutes ses formes en Amérique latine.

"II. POSITION ET ACTION COMMUNE, FACE A L'INTERVENTION POLITICO-MILITAIRE ET LA PENETRATION ECONOMIQUE ET IDEOLOGIQUE DE L'IMPERIALISME EN AMERIQUE LATINE

- a) L'intervention politico-militaire de l'impérialisme yankee dans les affaires internes des pays de l'Amérique latine. Politique impérialiste de coordination répressive contre les mouvements de libération: Organisation des Etats Américains (OEA), Force interaméricaine de Paix, Conseil centro-américain de Défense, Bases, Missions, et Pactes militaires.
- b) La politique impérialiste de pénétration, d'assujettissement et d'exploitation des pays de l'Amérique latine. Ses mécanismes de contrôle: ressources financières et commerce extérieur.

- c) La politique de pénétration idéologique impérialiste comme partie intégrante de sa stratégie continentale. La lutte contre toutes les formes de discrimination en Amérique latine.
- d) La politique réformiste en tant que moyen d'atténuer les conflits sociaux et de détourner les peuples de leur véritable voie: l'indépendance économique et politique.
- e) La politique oligarchique et brutale de répression ouverte contre les mouvements de libération nationale pour maintenir l'exploitation des peuples d'Amérique latine.
- f) La nécessité d'aboutir à une stratégie commune pour tous les mouvements révolutionnaires latino-américains afin de faire échec à la stratégie continentale que l'impérialisme a tracée en vue de perpétuer son emprise sur les peuples d'Amérique latine.

### "III. LA SOLIDARITE DES PEUPLES LATINO-AMERICAINS DANS LES LUTTES DE LIBERATION NATIONALE

- a) La solidarité anti-impérialiste de l'Amérique latine.
- b) Aide plus effective aux peuples qui poursuivent une lutte armée contre l'impérialisme et le colonialisme.
- c) Appui aux noirs des Etats-Unis dans leur lutte contre la discrimination raciale et pour la défense de leurs droits dans l'égalité et la liberté.
- d) Défense de la révolution cubaine: lutte contre le blocus économique, l'isolement et d'autres formes d'agression de l'impérialisme yankee contre la Révolution cubaine.

### "IV. STATUT DE L'ORGANISATION LATINO-AMERICAINE DE LA SOLIDARITE (OLAS)"

---

Les délégations nationales à la première conférence de l'OLAS auront à leur disposition les résultats d'une enquête dans tous les pays de l'Amérique latine concernant les conditions générales susceptibles de permettre une évaluation des possibilités d'appliquer les différentes formes de la

lutte révolutionnaire, dont l'insurrection à main armée. Le Comité organisateur de l'OLAS a entrepris cette analyse en envoyant un long questionnaire à tous les Comités nationaux, les priant de décrire les aspects culturels, économiques, politiques, sociaux et autres des pays respectifs. D'après Suizio Falhano, membre brésilien du Comité, 500 personnes à La Havane sont en train d'étudier les résultats de l'enquête ("Granma", 23 janvier 1967). La devise de la Conférence étant "le devoir de tout révolutionnaire est de faire la révolution", il est évident que l'analyse servira à mettre au point des plans d'insurrection appropriés à chacun des pays latino-américains. Selon Falhano "ce travail préparatoire n'est pas seulement une radiographie de l'Amérique latine, mais aussi une évaluation sociologique et politique autour d'un thème central, l'anti-impérialisme".

Les délégations qui examineront l'ordre du jour à la Conférence de la Solidarité comprendront des groupements extrémistes. Dans nombre de cas, ces groupements agiront en marge de la légalité, voire parfois en pleine insurrection, et d'autres groupements seront composés de membres d'organisations politiques communistes et alliées constituées dans le cadre légal de leurs pays respectifs. La sélection de ces délégations appartiendra au Comité national de chaque pays. Cependant, avec le propos d'assurer la représentation des groupements fidèles aux objectifs extrémistes de l'OLAS, le Comité organisateur a souligné en février 1967 et réitéré plusieurs fois depuis que les Comités nationaux devraient être composés compte tenu de cinq conditions fondamentales: 1) Etre impérialiste; 2) Avoir une position unitaire; 3) Etre représentatif; 4) Appuyer

les résolutions de la Première Conférence Tricontinentale, et 5) Accepter les bases constitutives de la Conférence latino-américaine de la Solidarité. Le Comité organisateur a ajouté que "l'importance future de cette réunion... coïncidera avec le renforcement du mouvement de guérilla pour la libération nationale de notre continent".

Les préparatifs en vue de la Conférence et la formation des délégations ont entraîné la réorganisation de certains comités nationaux. Cela a coïncidé avec les virulentes critiques faites par M. Fidel Castro des partis communistes orthodoxes des pays latino-américains à cause de leur adhésion à la ligne moscoute qui tend à favoriser la "voie pacifique" comme tactique en Amérique latine, notamment, par exemple, dans son discours du 19 avril où il a vertement attaqué le Parti communiste vénézuélien pour n'avoir pas appuyé les opérations de guérilla et de terrorisme de "las Fuerzas armadas de Liberación Nacional" (FALN), et du "Movimiento de Izquierda Revolucionario" (MIR) dans ce pays.

Certains partis communistes orthodoxes se sont trouvés dans une situation embarrassante du fait de l'accent que l'OLAS - qui suit la ligne cubaine - a mis sur l'insurrection armée comme moyen principal d'atteindre les objectifs révolutionnaires. Au Venezuela, par exemple, le Parti communiste orthodoxe s'est séparé du Front de Libération nationale (FLN) qui constitue le Comité national. Au Brésil, également, il est bruit que les deux partis communistes ont été expulsés du Comité national.

Néanmoins, la majorité des partis communistes orthodoxes, encore qu'ils épousent la tactique de la "voie pacifique", tâchent de maintenir leur participation à l'OLAS, pour ne pas s'isoler de leurs



corévolutionnaires. Une solution - que maints partis communistes ont acceptée - à cette contradiction a été essayée par M. Rodney Arismendi, Secrétaire général du Parti communiste uruguayen et Membre de la Délégation Uruguayenne à la Conférence Tricontinentale; elle consiste à épauler la rébellion armée, mais en tenant compte du contexte particulier de chaque pays. Dans un discours prononcé le 2 juin 1967 à son retour de Moscou, M. Arismendi a dit:

"Et prévisiblement, la Révolution en Amérique latine sera une révolution à main armée: En raison de l'état de dépendance de l'impérialisme dont nos peuples sont menacés par suite des interventions pendants ou déjà réalisées; en raison du caractère avancé de notre révolution où les forces sociales se délimitent et s'affrontent avec le puissant appui des forces avancées, et où la bourgeoisie nationale ne peut être à la tête du processus révolutionnaire encore qu'elle puisse réaliser telle ou telle étape déterminée de celle-ci; parce que la lutte de classe est posée d'une façon aiguë et que la révolution triomphante ne peut être que le prologue de la révolution socialiste, parce que toutes les contradictions seront plus criantes, plus terribles, plus vives; en raison du degré d'organisation de la contre-révolution.

"Evidemment, lorsque nous posons cette hypothèse générale, il est bon au préalable de se garder d'en inférer que, brusquement, nous avons adhéré au gargarisme révolutionnaire dont on rebat tant les oreilles à notre peuple et aux peuples de l'Amérique latine. Non! le processus révolutionnaire est propre à chaque peuple et l'influence mutuelle de l'un à l'autre suppose l'impératif de conditions historiques déterminées. Les processus révolutionnaires dans chaque pays sont étroitement conditionnés par leur corrélation particulièrement, encore que faisant partie de l'ensemble des processus généraux auxquels il sont liés. Mais, en outre, on ne doit pas confondre la voie révolutionnaire fondamentale avec les moyens à emprunter chaque fois ou avec tous les moyens à utiliser." (El Popular, Montevideo, 9 juin 1967)

En plus des délégations nommées par les comités nationaux membres de l'OLAS, le Comité organisateur a annoncé avoir invité à titre d'observateurs entre autres les pays communistes, des organisations mondiales,

d'obédience communiste; 1/ l'OSP:AAAL, le Comité Tricontinental d'Appui au Viêt-Nam, l'OCLAE, le Viet-Cong (FLNVS) et plusieurs sympathisants individuels.

En dernier lieu, il est bon de transcrire un commentaire exprimé le 12 juillet par Radio Habana, station officielle du Gouvernement cubain, sur les activités de l'OLAS et les buts de sa Première Conférence de la Solidarité et qui, à la veille de la Conférence, réitérait les desseins de fomenter et d'appuyer la subversion et l'insurrection à main armée dans les pays de l'Amérique latine.

"L'OLAS parle un langage ferme, sans nuance d'aucune sorte, un langage révolutionnaire avec un seul propos: la révolution.

"Des activités et des buts de l'OLAS, l'OEA n'a rien à voir.

"Toutes ces questions sont bien connues. Le fait que les peuples renversent l'ordre établi par l'impérialisme constitue une nécessité historique de notre continent et cette notion est l'une des premières de l'OLAS.

"De ce chef, la Première Conférence de l'Organisation latino-américaine de la Solidarité proclame que le devoir de tout révolutionnaire est de faire la révolution et la chaleur de cette consigne mettra en débat à La Havane, du 26 juillet au 5 août prochain, les problèmes les plus cruciaux de l'hémisphère et principalement l'élaboration d'une stratégie globale de combat contre l'impérialisme yankee dans le continent."

---

1. Fédération syndicale mondiale (FSM), Conseil mondial de la Paix (CMP), Fédération mondiale des Jeunesses démocrates (FMJD), Union internationale des Etudiants (UIE), Fédération internationale démocratique des Femmes (FIDF), Organisation internationale des Journalistes (OIJ).

## CONCLUSIONS

Les faits ci-devant signalés étayent les considérations finales suivantes que présente la Commission, conformément à une résolution en date du 10 juillet 1967 de la Douzième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures.

Les faits analysés confirment pleinement les conclusions du rapport en date du 25 novembre 1966 de la Commission spéciale chargée d'étudier les résolutions II, paragraphe 1, et VIII de la Huitième Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures sur la Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et ses projections.

Depuis la date de ces rapports, l'Organisation de la Solidarité des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAL) ainsi que l'Organisation latino-américaine de la Solidarité (OLAS), issues de la Conférence Tricontinentale ont continué d'évoluer dans le cadre des objectifs qui ont motivé leur formation: inciter à la rébellion et appuyer les mouvements armés et subversifs dans les trois continents.

Durant cette période, les deux organisations ont exalté intensivement, par l'action directe de la propagande, la guérilla et le terrorisme et ont proclamé l'appui aux mouvements qui tendent à la subversion en Asie, en Afrique et en Amérique latine et paralysent les efforts des gouvernements pour le développement social et économique.

Les deux institutions ont consacré des efforts considérables aux questions d'organisation, tant pour préparer leur structure définitive que pour fortifier leurs comités nationaux dans chaque pays, afin de mener à bien leurs programmes et consignes ou de coordonner les activités des divers groupements existants dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les deux organisations utilisent leurs comités nationaux pour émettre des renseignements de nature à favoriser l'insurrection dans les trois continents. Et sans ambages, l'CS<sup>1</sup>AAAL a annoncé l'ouverture d'écoles destinées à entraîner des groupements révolutionnaires.

Le Gouvernement de Cuba et le Parti communiste de Cuba occupent des positions clés, tant à l'CS<sup>1</sup>PAAAL qu'à l'OLAS. Les plus hauts fonctionnaires des deux institutions, les Secrétaires généraux de l'CS<sup>1</sup>PAAAL et de l'OLAS sont membres du Comité central du Parti communiste de Cuba. La Havane est la siège actuel des deux organisations. L'action subversive de l'CS<sup>1</sup>PAAAL et de l'OLAS reflètent en grande partie la politique de violence du Gouvernement cubain. Les moyens de diffusion dudit gouvernement informent sans relâche sur les activités de l'une et de l'autre entités et réalisent une propagande nourrie en faveur de leurs objectifs.

La Première Conférence de la Solidarité des Peuples d'Amérique latine, invitée à se tenir à La Havane du 31 juillet au 8 août 1967, est un nouveau pas du communisme et d'autres forces subversives du continent dans la promotion, l'appui et la coordination d'activités de guérillas et d'autres menées subversives contre les gouvernements établis.

Les buts et la préparation de cette Conférence font ressortir une fois de plus le soin que met le Gouvernement de Cuba à contrôler et diriger ces activités subversives dans notre continent.

30 juillet 1967

Juan Bautista de Lavalle  
Délégué spécial du Pérou  
Président de la Commission

Eduardo A. Roca  
Délégué spécial de l'Argentine  
Vice-Président de la Commission

Alfredo Vázquez Carrizosa  
Délégué spécial de la Colombie

Enriquillo A. del Rosario  
Délégué spécial de la  
République Dominicaine

Francisco Linares Aranda  
Délégué spécial du Guatemala

Ramón de Clairmont Dueñas  
Délégué spécial du Salvador

Solomon S. Lutchman  
Délégué spécial suppléant  
de Trinité et Tobago

Ward P. Allen  
Délégué spécial suppléant  
des Etats-Unis